



NATIONS UNIES

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

~~91/40~~
91/40/18.5



Distr. : GENERALE

E/ECA/CM.18/CRP.5
14 février 1992

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Treizième réunion du Comité technique
préparatoire plénier

Addis-Abeba (Ethiopie),
10-16 avril 1992

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Vingt-septième session de la Commission/
dix-huitième réunion de la Conférence
des ministres

Addis-Abeba (Ethiopie),
20-24 avril 1992

**RAPPORT DE LA DIXIEME REUNION DE LA CONFERENCE
DES MINISTRES AFRICAINS DE L'INDUSTRIE**

INTRODUCTION

1. La dixième réunion de la Conférence des Ministres africains de l'industrie (CMAI), organisée conjointement par la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), en coopération avec le Gouvernement de la République du Sénégal, s'est tenue à Dakar (Sénégal), du 29 au 31 juillet 1991.

2. Cette réunion avait essentiellement pour objet d'examiner, compte tenu du rapport de la réunion préalable du Comité intergouvernemental plénier d'experts sur l'industrialisation en Afrique, les progrès accomplis dans l'industrialisation des pays africains. Un accent particulier a été placé sur l'examen et l'adoption du programme de la Décennie du développement industriel de l'Afrique (DDIA), ainsi que sur l'élaboration et l'adoption de la Position commune africaine pour la quatrième session de la Conférence générale de l'ONUDI. Les Ministres ont également examiné le projet de "Déclaration de Dakar sur l'industrialisation et l'intégration économique en Afrique". Ils ont en outre examiné les propositions du Comité intergouvernemental plénier d'experts sur l'industrialisation en Afrique et ont fait un certain nombre de recommandations concernant des mesures à prendre par les Etats membres, les organisations intergouvernementales et la communauté internationale pour accélérer l'industrialisation de la région.

I. PARTICIPATION

3. a) Les pays suivants étaient représentés à la Conférence: Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Congo, Côte d'Ivoire, Egypte, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Jamahiriya Arabe Libyenne, Kenya, Lesotho, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mozambique, Niger, Nigéria, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Soudan, Swaziland, Togo, Tunisie, Zambie, Zaïre et Zimbabwe.
- b) Le Portugal, pays membre de l'ONUDI, était représenté en qualité d'observateur.
- c) Les représentants des organes et institutions spécialisées suivants du système des Nations Unies ont également participé à la réunion: Organisation Internationale du Travail (OIT), Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Union internationale des télécommunications (UIT) et Banque mondiale.
- d) L'Organisation de l'Unité africaine (OUA) et la Banque africaine de développement (BAD) étaient également représentées.
- e) Les représentants des organismes et organisations intergouvernementaux et non-gouvernementaux suivants ont également pris part à la réunion: Centre régional africain de conception et de fabrication techniques (CRACFT), Centre régional africain de technologie (CRAT), Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEAO), Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Institut de développement économique et de planification (IDEP), Institut supérieur africain de formation technique et de recherche (AIHTTR), Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), Organisation régionale africaine de normalisation (ORAN), Secrétariat du Commonwealth, National Board for Small Scale Industries (Ghana).

II. Point 1 de l'ordre du jour: OUVERTURE DE LA REUNION

4. En accueillant le Premier Ministre du Sénégal, S.E. M. Habib Thiam, à la dixième Réunion de la Conférence des Ministres africains de l'industrie, le Ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat du Sénégal, S.E. M. Alassane Dialy Ndiaye, a souligné le sens élevé des responsabilités que mettait le Président de la République du Sénégal à la cause du progrès et de l'unité de l'Afrique et le rôle décisif accordé par les dirigeants africains à l'industrie dans le processus de développement du continent. Il a déclaré que les décideurs africains de l'industrie avaient pour mission essentielle de définir et d'élaborer à l'intention des Chefs d'Etat et de gouvernement africains des propositions de programmes d'action pour la Décennie à venir. Il a aussi mentionné l'important rôle d'appui joué par les secrétariats de la CEA, de l'ONUDI et de l'OUA.
5. Dans le cadre du développement industriel du Sénégal, le Ministre a souligné que les années 1981 - 1990 représentaient une évolution institutionnelle importante marquée par des changements structurels dans l'économie nationale, la poursuite et l'approfondissement du renouveau démocratique et la quête de la coopération et de l'intégration africaines. Au plan économique, la politique de développement avait visé à corriger les déséquilibres macro-économiques et à créer les bases d'une croissance économique saine. Au plan politique, le Sénégal avait opté pour l'instauration et la consolidation d'un régime de pluralisme politique et de respect des droits de l'homme.
6. La politique économique du Sénégal comportait le désengagement de l'Etat des secteurs de production. Le Gouvernement favorisait vigoureusement le rôle du secteur privé dans l'économie nationale. Il avait pris diverses mesures incitatives pour améliorer le climat économique en faveur des entreprises industrielles et pour aider à leur restructuration et à la reconstitution d'un solide potentiel de production. Les dernières mesures prises en faveur du secteur privé comportaient une baisse des coûts des facteurs techniques de production et la promotion d'un meilleur climat institutionnel, fiscal et bancaire. Le Ministre a fait observer que ces mesures avaient été promulguées par le Chef de l'Etat et étaient poursuivies avec engagement et vigilance par le Premier Ministre.
7. Le Ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat a souligné le fait que le Sénégal s'efforceraient d'assurer sa part de responsabilité dans la réalisation des programmes que l'Afrique formuleraient pour la Deuxième DDIA. Il a en outre fait valoir la nécessité absolue de l'intégration économique étant donné que l'Afrique comptait 14 pays sans littoral, 13 pays d'une superficie inférieure à 50,000 km² et 23 pays comptant moins de 5 millions d'habitants.
8. Pour conclure, il a fait observer que les pays africains devaient optimiser leur potentiel de développement industriel en mettant en oeuvre des projets industriels inter-pays et multinationaux.
9. Le Président sortant de la neuvième réunion de la Conférence des ministres africains de l'industrie, Son Excellence M. K.M. Kangai, a présenté au nom de tous les ministres, ses remerciements au Gouvernement et au peuple sénégalais pour leur chaleureux accueil.
10. Se référant aux changements dramatiques qui se produisaient en Afrique et dans le reste du monde, sur le plan politique et économique, il a souligné quelques-uns des problèmes qui s'étaient posés et quelques-uns des événements positifs qui s'étaient produits en Afrique depuis la neuvième réunion de la CMAI, deux ans auparavant, en particulier la naissance d'un nouveau pays, la Namibie. Il a fait remarquer que les résultats économiques généraux des pays africains pendant cette période avaient été médiocres, pour des raisons bien connues, et que les perspectives actuelles restaient sombres. Il a noté que de nombreux pays africains adoptaient des programmes d'ajustement et que le succès de ces derniers

dépendrait de la capacité de croissance interne des pays africains intéressés. Il a souligné à cet égard l'intérêt qu'il y avait à considérer l'Afrique comme un bloc économique unique et l'importance cruciale qu'avait la création de la Communauté économique africaine par le Traité qui avait été signé par les Chefs d'Etat et de gouvernement, à Abuja, (Nigéria) le 3 juin 1991.

11. Il a souligné que le secteur industriel jouait un rôle particulièrement vital dans les efforts de développement de l'Afrique, notamment à cause de ses liens uniques avec les autres secteurs de l'économie. Il a également noté la nécessité d'un appui financier de la part des pays développés et des institutions multilatérales, en vue de développer les capacités manufacturières de la région. Abordant la question de l'impact du développement industriel sur l'environnement et des mesures sévères de lutte contre la pollution industrielle adoptées par les pays développés, il a souligné la nécessité pour ces pays de fournir un appui supplémentaire aux pays en développement pour le financement de telles mesures, afin d'éviter qu'elles ne constituent un obstacle majeur à l'industrialisation, en particulier en Afrique.

12. Le Ministre a rappelé certaines activités importantes qui avaient été entreprises depuis la neuvième réunion de la CMAI, en particulier celles qui avaient mené à la proclamation de la Seconde DDIA par l'Assemblée générale des Nations Unies, l'élaboration des programmes nationaux et sous-régionaux pour la Seconde Décennie du Développement Industriel de l'Afrique, ainsi que la mise au point finale de l'avant projet de programme par le Groupe de travail d'experts gouvernementaux, en vue de sa présentation, pour examen et adoption, à la dixième réunion de la Conférence des ministres. Il a conclu sa déclaration en remerciant ses collègues du Bureau de la neuvième réunion de la CMAI pour leur assistance et leur appui, ainsi que le Secrétaire exécutif de la CEA, le Directeur général de l'ONUDI et le Secrétaire général de l'OUA et leurs personnels pour avoir mis en oeuvre les décisions de la neuvième réunion de la CMAI.

13. M. Salif Ndiaye, Représentant du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale de l'Organisation des Nations Unies, a souhaité la bienvenue à tous les participants et exprimé sa gratitude au Gouvernement du Sénégal pour avoir accepté d'accueillir la Conférence. Il a exprimé les regrets de l'Organisation des Nations Unies pour l'incapacité dans laquelle s'est trouvée la Commission économique pour l'Afrique d'organiser la réunion à la date initialement prévue à cause de la situation qui régnait alors à Addis-Abéba. Il a indiqué que la présente réunion se tenait à un moment opportun qui permettrait de mettre l'accent sur le rôle que la coopération économique régionale avait à jouer dans le processus d'industrialisation de l'Afrique. Il a ajouté que la Conférence se tenait au seuil de la Seconde Décennie du développement industriel de l'Afrique moins de deux mois après la signature, à Abuja (Nigéria), par les Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'Unité Africaine, du traité créant la Communauté économique africaine.

14. Rappelant que les objectifs de la première Décennie n'avaient pas été atteints, M. Ndiaye a souligné la faible performance du secteur manufacturier, qui avait continué d'être marginalisé jusqu'à la fin des années 80. Le secteur n'avait pas non plus joué un rôle important dans la transformation des économies africaines.

15. Il a fait observer que les différents programmes mis en place pour faire face à la crise socio-économique des années 80, tels que les Programmes d'ajustement structurel (PAS), n'avaient pas amélioré la situation économique de l'Afrique. En fait, durant cette période, l'Afrique avait perdu une grande partie de son appareil industriel. A la fin des années 80, le secteur manufacturier demeurait marginal; la productivité industrielle était encore faible; la contribution du secteur manufacturier à l'emploi était réduite et le secteur ne dégagait pas d'excédents appréciables pouvant être réinvestis. En outre, les perspectives de développement industriel de l'Afrique ne semblaient pas encourageantes à moins que les

pays d'Afrique ne fassent des efforts systématiques concertés, séparément et collectivement, pour imprimer un nouvel élan au processus d'industrialisation.

16. Ces tendances tenaient à des facteurs à la fois internes et externes. Certains des facteurs internes tenaient à l'instabilité de nombreux pays africains, à des catastrophes naturelles, à la faible productivité des investissements et à la mauvaise gestion des entreprises industrielles publiques. Parmi les facteurs externes, il fallait noter la chute des cours des produits primaires, l'augmentation du coût des importations d'équipement et de pièces de rechange essentiels, la diminution de l'aide extérieure en termes réels et le lourd fardeau du service de la dette.

17. La proclamation d'une Seconde Décennie du développement industriel de l'Afrique par l'Assemblée générale des Nations Unies, dans sa résolution 44/237 du 22 décembre 1989, était une occasion que l'Afrique devait saisir et exploiter pour relever le défi du développement et de l'industrialisation. A cet égard il était encourageant de constater que la préparation du programme de la Seconde DDIA avait pris en compte un ensemble de priorités et de principes fondés sur l'expérience de la première Décennie et sur les préoccupations mentionnées plus haut. M. Ndiaye a mis en relief cinq principes fondamentaux qu'il fallait prendre en compte, à savoir: (a) un développement axé sur l'homme; (b) un développement industriel par la base; (c) le choix d'une stratégie de marché appropriée; (d) une stratégie réaliste de réhabilitation et (e) la coopération et l'intégration régionales.

18. S'agissant du premier principe, il a réaffirmé le caractère central de l'homme comme acteur et bénéficiaire du processus de production. A ce propos, les moyens de formation de l'Afrique, particulièrement dans les sciences, la technologie et la gestion, devaient être améliorés. En ce qui concernait le développement industriel par la participation de la base, il importait de disposer de programmes de développement émanant de ceux qui seraient associés à leur mise en oeuvre. Dans cette perspective, il a mis un accent particulier sur le rôle des femmes dans le développement.

19. S'agissant du troisième principe, à savoir la stratégie de marché appropriée, la libéralisation totale des échanges ne serait pas forcément la meilleure approche pour l'Afrique. Une politique protectionniste régionale bien définie et sélective pourrait s'avérer cruciale pour le décollage industriel de la région. Il a cependant recommandé d'éviter de faire preuve de dogmatisme à ce sujet. Concernant le principe d'une stratégie réaliste de réhabilitation, M. Ndiaye a fait observer que de nombreuses industries avaient été créées sans tenir dûment compte de questions telles que la disponibilité des facteurs de production ou le potentiel du marché. On en était ainsi arrivé à créer de nombreuses industries non viables, danger contre lequel il fallait se prémunir en adoptant des critères appropriés de réhabilitation.

20. Le cinquième principe, celui de la coopération et de l'intégration régionales, constituait un impératif pour l'industrialisation. C'est pourquoi, au contraire de la première DDIA, les aspects sous-régionaux et régionaux forment une partie distincte du programme de la Seconde DDIA.

21. Le représentant du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale a tenu à souligner une fois de plus la nécessité d'assurer une mise en oeuvre efficace du programme de la Seconde DDIA au moyen, notamment, de mécanismes de suivi aux niveaux national, sous-régional et régional. Il a aussi souligné le rôle important que devaient jouer la Commission économique pour l'Afrique, les organismes sous-régionaux, régionaux et internationaux de financement ainsi que les autres institutions spécialisées des Nations Unies dans l'exécution de ce programme. Pour conclure, il a exprimé, au nom du Directeur général, sa profonde gratitude au Président, au Gouvernement et au peuple du Sénégal pour leur généreuse et chaleureuse hospitalité, ainsi que pour les excellentes facilités mises à la disposition de tous les participants.

22. L'Ambassadeur B. Dede, Secrétaire général adjoint de l'OUA a exprimé, au nom du Secrétaire général de son Organisation, ses sincères remerciements et sa gratitude à S.E. le Président Abdou Diouf, au Gouvernement et au peuple sénégalais, pour l'hospitalité chaleureuse et les excellentes facilités mises à la disposition de la dixième réunion de la Conférence des ministres africains de l'industrie.

23. Il a souligné la détermination de l'Afrique de changer son avenir, comme l'avait démontré l'événement historique du 3 juin 1991 lorsque, au cours du 27ème Sommet de l'OUA, les dirigeants africains avaient signé un Traité portant création de la Communauté économique africaine, événement tout aussi significatif que la signature de la Charte de l'OUA, le 25 mai 1963.

24. Il a également souligné un autre facteur qui conférerait une signification particulière à la date choisie pour la tenue de la dixième réunion, à savoir l'adoption du programme pour la Seconde Décennie du développement industriel de l'Afrique (DDIA) proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1989. Il a souligné à cet égard, que le programme de la Seconde DDIA devait être considéré comme un programme africain et a ajouté que son succès dépendrait de la détermination de l'Afrique à oeuvrer pour sa réalisation complète et effective. A cet égard, l'engagement de l'Afrique vis-à-vis du programme de la Seconde DDIA devait être sans faille tant du point de vue politique que financier.

25. Compte tenu de ce qui précède, M. Dede a identifié les activités suivantes devant être impérativement mises en oeuvre au cours de la période suivant l'adoption du nouveau programme: choisir deux ou trois projets ou programmes moteurs multinationaux spécifiques à réaliser à titre prioritaire; encourager le secteur privé africain, grâce à des mesures incitatives appropriées, à participer aux projets ainsi sélectionnés et créer des co-entreprises multinationales pour exécuter ces projets.

26. Insistant sur la quatrième session de la Conférence générale de l'ONUDI prévue au mois de novembre 1991, le Secrétaire général adjoint de l'OUA a souligné que l'Afrique, étant la moins industrialisée des régions en développement, avait le devoir de veiller à ce que la quatrième session de la Conférence générale de l'ONUDI ne se limite pas à poursuivre le débat déjà lancé par le Conseil du développement industriel. Il a ajouté que l'Afrique devrait également se méfier de la "lassitude des conférences". Elle devrait plutôt saisir la quatrième session de la Conférence générale comme étant une occasion de négocier le soutien international à ses efforts d'industrialisation et d'accroître les capacités de l'ONUDI à résoudre les problèmes cruciaux de l'Afrique, notamment, la mise en oeuvre du programme de la Seconde DDIA, la création d'un bureau régional de l'ONUDI pour l'Afrique et la mobilisation de ressources financières suffisantes pour assurer le développement industriel de l'Afrique.

27. Avant de conclure, le représentant de l'OUA a informé la réunion des dispositions prises en vue de l'examen et de l'approbation définitifs du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique (UNPAAERD) 1986 - 1990 et a instamment prié tous les pays africains de prendre part à cet événement important. Il a aussi rendu un hommage particulier à l'ancien Secrétaire exécutif de la CEA, Monsieur Adebayo Adedeji, qui a quitté le service des Nations Unies et au Directeur général de l'ONUDI, Monsieur Domingo L. Siazon Jr., et s'est déclaré convaincu que la coopération entre les trois secrétariats serait maintenue et renforcée pour la réalisation du programme de la Seconde DDIA.

28. Le Secrétaire général adjoint de l'OUA a terminé son allocution en lançant un appel à la dixième réunion de la Conférence des ministres africains de l'industrie pour qu'elle adopte une déclaration historique, la "Déclaration de Dakar sur l'industrialisation et l'intégration économique en Afrique".

29. Dans sa déclaration, M. Domingo L. Siazon Jr, Directeur général de l'ONUDI, a exprimé sa gratitude au Premier Ministre et, par son intermédiaire, au Président, au Gouvernement et au peuple sénégalais pour les excellentes facilités mises à la disposition de la Conférence. Il a aussi remercié le Comité intergouvernemental d'experts pour les efforts qu'il avait déployés pour préparer la Conférence, au cours de la semaine précédente.

30. Le Directeur général a poursuivi en soulignant que les problèmes de l'Afrique ne s'étaient pas atténués au cours des 25 mois riches d'événements qui s'étaient écoulés depuis la neuvième Réunion de la Conférence des Ministres africains de l'industrie tenue au Zimbabwe. Alors que, dans son ensemble, la production régionale avait augmenté de 2,6% seulement en 1990, contre 3,3% en 1989, le taux de croissance de la valeur ajoutée dans le secteur manufacturier (VAM) de la région était tombée de 3,3% en 1988 à 2,9% en 1989 et à 1,6% en 1990. Parallèlement, le total de la dette extérieure de l'Afrique avait continué d'augmenter; à la fin de 1990, elle avait été estimée à 271,9 milliards de dollars. Les économies africaines continuaient de reposer sur une base industrielle et productive très fragile, avec, dans la plupart des pays de la région, tous les signes d'une désindustrialisation. Aucune modification structurelle importante ou soutenue n'y avait été relevée et l'Afrique comptait désormais 29 pays parmi les moins avancés sur un total de 42. Les années 80 s'inscriraient à n'en pas douter, dans l'histoire, comme la Décennie d'un recul désastreux, la région apparaissant à la fin de la période considérée comme plus pauvre qu'auparavant.

31. Le Directeur général a noté que la présente réunion avait lieu à un moment critique de l'histoire de l'Afrique où les changements profonds qui balaient le monde posaient des problèmes aux dimensions multiples. L'apparition de nouveaux blocs et communautés économiques, les séquelles de la guerre du Golfe, et l'évolution de l'Europe orientale et centrale, combinés à une multitude d'autres facteurs bien connus, compliquaient davantage encore les difficultés que connaissait la région. La chute constante des cours des produits de base, le fardeau insoutenable de la dette, la baisse en termes réels de l'aide au développement et la diminution des flux de capitaux n'avaient fait qu'ajouter à ces fléaux que constituaient la pauvreté généralisée, l'inflation, le chômage, l'exode rural et l'urbanisation sauvage. Face à tous ces défis, l'Afrique n'avait d'autre issue que de compter sur elle-même. L'énorme potentiel de la région et ses richesses humaines et naturelles étaient des atouts incomparables dans sa lutte pour la survie, le développement et le bien-être de ses populations. Le Directeur général a souligné que l'industrie en constituait un élément capital et incomparable et que le programme de la Seconde DDIA constituait un cadre et un programme appropriés pour assurer sa contribution efficace au bien-être futur de la région.

32. Le Directeur général a rappelé que la Conférence se tenait deux mois environ après que les Chefs d'Etat et de Gouvernement africain, réunis à Abuja, au Nigéria, eussent signé un traité établissant une Communauté économique africaine, notant que ce texte historique accordait une priorité élevée à l'industrie. Il a aussi fait remarquer que le programme de la Seconde DDIA s'inscrivait parfaitement dans l'objectif d'intégration économique visé par le traité aux niveaux national, sous-régional et régional. Dans son orientation stratégique, le programme reconnaissait aussi le rôle capital de l'agriculture et mettait en relief la nécessité de renforcer les liens entre l'agriculture et l'industrie. Il a aussi insisté sur la réhabilitation industrielle et la revitalisation des entreprises publiques, tout en favorisant l'esprit d'entreprise privée en Afrique et en mettant l'accent sur le secteur des petites et moyennes industries ainsi que des entreprises du secteur informel. Il a également rappelé que le programme était axé sur les principes du marché, une importance particulière étant donnée à l'intégration économique aux niveaux sous-régional et régional.

33. Il a souligné que la question du financement constituait l'un des problèmes les plus importants que posait la mise en oeuvre du programme de la Seconde DDIA, ainsi d'ailleurs que la promotion du développement industriel en général. Quelle que fut la volonté des pays africains d'assurer la mise en oeuvre du programme et de mobiliser des ressources en faveur du développement, il était tout aussi évident que l'Afrique aurait besoin d'une assistance extérieure dans les dix années à venir, sous la forme d'investissements et d'aide de l'étranger. La question cruciale était de savoir si l'Afrique pouvait créer les conditions nécessaires pour attirer les investisseurs étrangers, d'autant plus que les courants d'aide publique au développement vers l'Afrique avait été bien moins importants que prévu. C'était pour cette raison que, dans son plan à moyen terme, l'ONUDI faisait une place particulière à la mobilisation des ressources financières pour le développement industriel.

34. Décrivant brièvement les divers programmes de l'ONUDI en Afrique, le Directeur général a noté que en plus des activités spécifiquement liées à la DDIA et dont le coût était évalué à 8,6 millions de dollars pour chacun des trois exercices précédents biennaux et pour l'exercice à venir, l'Afrique avait toujours occupé une place de premier plan dans les activités de l'ONUDI. Au titre de la coopération technique fournie par l'Organisation en 1990, 34,9%, soit 55,7 millions de dollars, étaient allés à l'Afrique, ce qui représentait une augmentation de 6,5 millions de dollars par rapport à l'année précédente. L'ONUDI avait aussi encouragé activement la promotion des investissements dans l'ensemble de la région, 52 projets d'investissement ayant été menés à bien, pour une valeur totale de 138 millions de dollars en 1990, contre 48 projets pour une valeur de 140,3 millions de dollars en 1989.

35. Au cours des quatre années précédentes, la demande de services de l'ONUDI s'était développée de façon substantielle, demande à laquelle l'Organisation avait fait face en relevant le degré de sophistication de ses projets de coopération technique. Voilà bien qui soulignait la nécessité de renforcer le caractère technique de l'Organisation, de développer sa souplesse et sa capacité d'adaptation ainsi que de la mettre en mesure de bien saisir les besoins des pays et des régions. Le rôle de l'ONUDI évoluait aussi dans d'autres domaines, particulièrement dans le cadre du système tripartite de coopération avec les gouvernements et le PNUD, qui était une source principale de financement des activités de l'ONUDI. La redéfinition par le PNUD des rapports entre organisations dans le domaine de la coopération technique ne pouvait que se répercuter sur l'évolution des structures de l'ONUDI. Celle-ci devrait donc centrer ses efforts sur les types de services que le PNUD et les gouvernements bénéficiaires attendraient d'elle dans les années à venir. A cet égard, le Directeur général a engagé les pays africains à participer activement aux délibérations concernant la réorganisation proposée de l'ONUDI et en a appelé à l'Afrique pour qu'elle assure à l'ONUDI son concours le plus solide possible afin de faire adopter dans les meilleurs délais le budget et la restructuration de l'Organisation.

36. Le Directeur général a rendu hommage à M. Adebayo Adedeji qui allait bientôt quitter ses fonctions de Secrétaire exécutif de la CEA, soulignant les services éminents qu'il avait rendus à l'Afrique et la coopération exemplaire qu'il avait entretenue avec l'ONUDI dans les efforts déployés en faveur de l'industrialisation de la région. Il s'est déclaré convaincu que la coopération traditionnelle de la CEA avec l'ONUDI se poursuivrait sous la direction de son successeur.

37. Il a également souligné l'importance que l'ONUDI accorde à la qualité de ses relations avec le PNUD et s'est félicité de la décision du Bureau régional du PNUD pour l'Afrique d'accorder une attention particulière au secteur industriel et à la DDIA dans la composante régionale pour l'Afrique du cinquième cycle de programmation du PNUD. Le Directeur général a également remercié la Banque mondiale et la Banque africaine de développement pour la qualité de leur appui et de leur concours, notant une convergence de vues croissante de l'ONUDI avec ces organisations, qui avait conduit à un renforcement de la coopération et du partenariat pour le développement, dans l'assistance qu'elles apportaient à

l'Afrique. Le Directeur général a conclu en exprimant son appui pour l'adoption proposée de la Déclaration de Dakar sur l'industrialisation et l'intégration économique en Afrique, notant que ce continent ne manquait ni de stratégies ni de cadres politiques et que s'il trouvait la volonté et l'engagement nécessaires pour les mener à bien, les résultats feraient plus que justifier les efforts déployés.

38. La réunion a officiellement été ouverte par S.E. M. Habib Thiam, Premier Ministre de la République du Sénégal, qui a prononcé une déclaration qui a été vivement appréciée et chaleureusement accueillie par tous les participants. Le texte de cette déclaration est reproduit intégralement à l'annexe IV du présent rapport.

III. Point 2 de l'ordre du jour: ELECTION DU BUREAU

39. La Conférence a élu à l'unanimité les membres suivants de son Bureau:

- Président : Sénégal
- Premier Vice-Président : Gabon
- Deuxième Vice-Président : République Unie de Tanzanie
- Troisième Vice-Président : Malawi
- Rapporteur : Algérie

IV. Point 3 de l'ordre du jour: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX

40. La Conférence a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la réunion
2. Election du bureau
3. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
4. Examen des recommandations de la réunion du Comité intergouvernemental plénier d'experts sur l'industrialisation en Afrique
5. Questions diverses
Admission du Panafrican Congress (PAC) au Conseil du développement industriel (CDI) en qualité d'observateur
6. Date et lieu de la 11ème réunion de la CMAI
7. Adoption du rapport
8. Clôture de la réunion

41. La Conférence a décidé de procéder à l'examen du rapport du Comité intergouvernemental plénier d'experts sur l'industrialisation en Afrique paragraphe par paragraphe.

**V. Point 4 de l'ordre du jour: EXAMEN DES RECOMMANDATIONS DE
LA REUNION DU COMITE INTERGOUVERNEMENTAL PLENIER D'EXPERTS
SUR L'INDUSTRIALISATION EN AFRIQUE**

42. Avant d'examiner le rapport du Comité intergouvernemental d'experts, la Conférence des Ministres a été informée par les représentants de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement des approches suivies par leurs organisations respectives pour soutenir le développement industriel en Afrique.

43. Le représentant de la Banque mondiale a signalé que son Organisation mettait au premier plan l'importance du développement de l'industrie et des entreprises comme moteurs de croissance. A cet égard, il a insisté sur la convergence croissante des vues de la Banque avec celles d'organisations comme l'ONUDI et la CEA. La principale de ces convergences était que les actions menées dans le domaine industriel reposaient sur: a) un cadre politique et réglementaire propre à créer un climat propice à une croissance dynamique des entreprises; b) un contexte organisationnel et institutionnel approprié permettant une interaction et un équilibre entre les facteurs de production et les entreprises et c) la mise en place de mécanismes de soutien entraînés par les forces du marché favorisant les transferts de connaissances et d'information, les apports de financement, les fournitures de technologie et l'accès aux marchés.

44. Le représentant de la Banque mondiale a souligné que les matières premières et la main-d'oeuvre bon marché étaient remplacées comme facteurs principaux de compétitivité et de croissance par: les compétences techniques et de gestion, le savoir-faire en matière scientifique et de commercialisation, la qualité des produits et la régularité des livraisons et l'intégration des procédés de production par-delà les frontières nationales et continentales. Cela tenait à l'interdépendance croissante de l'économie mondiale qui avait fait du commerce international une des principales sources de croissance. De la même manière, les investissements étrangers et les marchés financiers internationaux qui leur étaient associés s'étaient développés énormément tant par leur taille que par leur diversité. En fait, les amples différences de croissance entre les pays tenaient en grande partie à leur degré d'intégration dans l'économie mondiale.

45. Etant donné qu'il était plus que probable que la masse des capitaux disponible demeurerait aussi limité qu'à l'heure actuelle, l'Afrique aurait besoin d'attirer vers elle davantage d'investissements étrangers directs et de financements privés. A cette fin, elle devrait redoubler d'efforts pour rendre le climat des investissements privés plus porteur, particulièrement pour les entreprises d'exportation. En effet, les indices abondaient montrant que la concurrence était le principal stimulant à la modernisation et aux changements structurels et, par conséquent, les inflexions de politique devaient viser à renforcer le climat de concurrence dans la région en: a) éliminant les barrières à l'entrée et à la sortie grâce à des réformes des réglementations; b) supprimant les restrictions tarifaires et non-tarifaires qui retardaient les changements structurels; c) élaborant des règles et des règlements de nature à attirer plutôt qu'à décourager les investissements étrangers et d) mettant en place des systèmes d'enseignement à vocation plus pratique adaptés aux besoins des consommateurs. Toute action dans ces domaines permettrait au continent de réaliser son immense potentiel.

46. Le représentant de la Banque africaine de développement (BAD), après avoir signalé l'importance que son organisation attache à la Seconde DDIA étant donné le rôle déterminant que cette Décennie est appelée à jouer dans l'industrialisation de l'Afrique a déclaré que le secteur industriel avait toujours été l'un des domaines privilégiés d'intervention du Groupe de la Banque Africaine de développement. Par

exemple, au cours de la Décennie écoulée (1980 - 1990), le montant cumulé des prêts approuvés par le Groupe de la Banque au titre du secteur industriel s'était élevé à quelques 3 milliards de dollars.

47. Pour l'avenir, la stratégie adoptée par le Groupe de la BAD en faveur du secteur industriel s'était inspirée des leçons tirées de l'expérience du passé et de la nécessité d'imprimer une nouvelle dynamique à l'ensemble du secteur. Elle était axée sur un certain nombre d'orientations fondamentales que l'on pouvait résumer en quatre points: a) le renforcement des relations d'interdépendance entre les secteurs productifs, principalement entre l'agriculture et l'industrie; b) le développement du secteur privé; c) la valorisation des ressources humaines et d) la restructuration et l'amélioration de la productivité des unités industrielles existantes.

48. L'objectif essentiel visé à travers chacune de ces orientations était de donner une nouvelle impulsion au secteur industriel, notamment par le renforcement du rôle du secteur privé en général et, en particulier, des petites et moyennes entreprises. Au niveau de chacune de ces orientations, le Groupe de la Banque Africaine de Développement entendait renforcer et diversifier ses instruments d'intervention. Par exemple, la création récente d'un guichet "secteur privé", permettant d'intervenir directement ou indirectement en faveur des entrepreneurs privés, en était une bonne illustration.

49. L'intégration économique comme moyen de surmonter les obstacles liés à l'étroitesse des marchés nationaux constituait une préoccupation du Groupe de la BAD, qui y travaillait activement en vue de favoriser l'émergence de projets à caractère régional ou sous-régional. Enfin, le Groupe de la BAD se préoccupait de l'application dans des conditions d'impartialité et d'efficacité des législations adoptées par de nombreux Etats membres pour encourager les investissements privés nationaux et étrangers, et mobiliser des ressources financières non génératrices d'endettement.

50. En présentant le rapport de la réunion du Groupe intergouvernemental plénier d'experts sur l'industrialisation en Afrique, M. H. Ly, Directeur général de la "Société nationale d'études et de promotion industrielles" a, en sa qualité de Président du Comité, déclaré que la réunion avait examiné deux points importants de son ordre du jour: a) examen du projet de programme de la Seconde Décennie pour le développement industriel de l'Afrique; b) élaboration d'une position commune africaine pour la quatrième session de la Conférence générale de l'ONUDI en novembre 1991. La réunion a également examiné divers rapports techniques élaborés par les secrétariats.

51. Concernant les questions découlant de la neuvième réunion de la CMAI, il a déclaré que la Journée de l'industrialisation de l'Afrique avait été une réussite en 1990. Pour 1991 et 1992, le Comité avait recommandé le thème de l'industrialisation et de l'intégration économique en Afrique, l'accent étant mis sur les textiles et les matériaux de construction, respectivement.

52. Lors de l'examen des rapports techniques, les experts avaient notamment recommandé la création d'un "réseau régional africain pour les produits agro-chimiques et les machines agricoles" et l'évaluation des institutions sous-régionales et régionales de soutien. La nécessité d'harmoniser les activités de ces institutions avec celles des universités, des entreprises et des institutions de recherche-développement avait été soulignée.

53. Les experts avaient examiné en détail le projet de programme pour la Seconde DDIA, comportant une composante nationale et une composante sous-régionale et régionale. Après avoir apporté des amendements au Programme de la Seconde DDIA, les experts avaient recommandé à la Conférence des Ministres africains de l'industrie de l'adopter et de le présenter à l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa quarante septième session, en 1992. La réunion a en outre recommandé la création d'un groupe

de travail composé des représentants de dix pays membres afin d'assurer le suivi de la mise en oeuvre du Programme.

54. Pour ce qui était de la position commune africaine pour la quatrième session de la Conférence générale de l'ONUDI en novembre 1991, le Comité avait demandé aux pays africains d'apporter leur appui sans réserve à l'adoption du budget de l'ONUDI et avait fait des recommandations concernant la restructuration de l'Organisation. La réunion avait recommandé à la Conférence des Ministres africains de l'industrie de proposer à la quatrième session de la Conférence générale que la nouvelle structure comporte au moins trois postes de directeurs généraux adjoints. Un de ces trois postes serait attribué à l'Afrique.

55. Au sujet du point de l'ordre du jour concernant les questions diverses, les experts avaient examiné la question de la représentation de l'Afrique dans les divers organes directeurs de l'ONUDI et recommandé que le Groupe africain à Vienne tienne des consultations en vue de présenter une liste au Conseil du développement industriel. La réunion avait également pris note de l'élaboration du cinquième cycle de programmation du PNUD (1992 - 1996) et recommandé que les Ministres africains demandent au PNUD d'accroître le montant des ressources aliénées au secteur industriel.

56. Le Président de la Réunion du Comité intergouvernemental plénier d'experts sur l'industrialisation de l'Afrique a déclaré dans sa conclusion que le Comité avait adopté son rapport en même temps que ses annexes composées de deux résolutions sur le programme de la Seconde DDIA et sur la position commune africaine à la quatrième session de la Conférence générale de l'ONUDI ainsi que d'un projet de déclaration sur l'industrialisation et l'intégration économique de l'Afrique.

57. La Conférence a examiné le rapport ICE/1991/14/Rev.1 du Comité intergouvernemental plénier d'experts sur l'industrialisation de l'Afrique et a fait des observations et apporté des amendements à certains paragraphes. Ces diverses observations et ces divers amendements sont résumés ci-après.

Paragraphes 20-25: Journée de l'industrialisation en Afrique

58. En ce qui concerne la Journée de l'industrialisation en Afrique (JIA), les Ministres ont remarqué que de nombreux pays africains avaient eu des problèmes pour la célébration de la première JIA, le 20 novembre 1990 et qu'il fallait dégager davantage de ressources à cette fin. A ce propos, l'ONUDI a été priée d'aider les pays africains en produisant et en distribuant un film, comme elle l'avait fait en 1990; elle a également été priée d'élaborer d'autres documents d'information et matériaux promotionnels pour médiatiser la journée.

59. La question de la date et de la périodicité de la JIA a également été posée au cours de la discussion, compte tenu du fait que, en 1991, cette JIA aurait lieu pendant la quatrième session de la Conférence générale de l'ONUDI (18-22 novembre 1991). De ce fait, de nombreux Ministres africains de l'industrie assisteraient à la Conférence générale à Vienne et seraient donc absents de leur pays. Cependant, comme le jour de la célébration de la Journée avait été fixé par l'Assemblée générale dans sa résolution 44/237, la Conférence n'a pas jugé approprié de recommander la modification de la date de la Journée en 1991.

Paragraphes 26-33: Mise en oeuvre des résolutions et décisions de la neuvième réunion de la CMAI

60. La Conférence a approuvé la proposition du Comité intergouvernemental d'experts demandant à l'ONUDI et au PNUD d'accroître le nombre de directeurs de l'ONUDI par pays en Afrique.

Paragraphes 34-58: Rapports techniques

61. En ce qui concerne les institutions techniques et technologiques sous-régionales et régionales, mentionnées au paragraphe 39 du rapport du Comité, les Ministres se sont déclarés très préoccupés par les difficultés financières auxquelles ces institutions devaient faire face. Celles-ci résultaient surtout de l'absence de soutien matériel réel de la part des pays africains qui avaient été à l'origine de leur création. Les pays membres ont donc été instamment priés de verser leur contribution car l'appui extérieur dépendait de l'appui financier apporté par les pays eux-mêmes.

62. La Conférence a suivi les experts qui avaient demandé que le titre du réseau proposé mentionne explicitement que celui-ci s'occupât de produits agro-chimiques et de machines agricoles. La Conférence a approuvé le principe de la création de ce réseau. Elle a également demandé que cette proposition de création du réseau soit concrétisée par une étude de faisabilité conforme à celle qui avait été faite pour le Réseau d'informations et de services consultatifs et de développement en matière d'engrais (FADINAP) de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP).

Paragraphe 35: (Texte français) remplacer "produits de première nécessité" par "produits de base".

Paragraphes 59-103: Examen du projet de programme pour la Seconde DDIA

63. En ce qui concerne le rôle des secteurs privé et public (paragraphe 63 - 69 du rapport des Experts), la Conférence a pris note des recommandations du Comité sur le rôle complémentaire des secteurs privé et public à prendre en considération lors de la mise au point du programme de la Seconde DDIA. Tout en faisant siennes ces recommandations dans leur ensemble, la Conférence a mis l'accent sur les points suivants:

- a) Le succès de la Seconde DDIA dépendrait de la compétence et de l'efficacité des opérateurs économiques qui, par essence, seraient les principaux agents d'exécution du programme d'industrialisation;
- b) Le secteur public avait joué un rôle dominant dans l'industrie africaine; il était nécessaire d'ouvrir les économies africaines et de favoriser une croissance saine des entreprises privées en tant que partenaires et agents du développement industriel;
- c) Alors que la participation du secteur privé comprendrait les investissements étrangers, utiles pour l'injection de capitaux, de devises et de technologie, la Conférence a estimé que le programme devait être axé principalement sur le développement, l'expansion et le renforcement du secteur privé autochtone. A cet égard, un important programme de développement de l'entrepreneuriat et de promotion des petites et moyennes industries ainsi que du secteur informel s'imposait;
- d) L'accroissement de l'effort en faveur de l'entrepreneuriat et la promotion du secteur privé nécessiteraient le soutien des pouvoirs publics par l'instauration d'un environnement porteur, l'établissement d'infrastructures physiques et institutionnelles, l'octroi de crédits et le renforcement des institutions non gouvernementales telles que les chambres de commerce, etc.;
- e) La performance des industries publiques africaines existantes avait généralement été médiocre, caractérisée par une faible productivité, une sous-utilisation des capacités et une

génération de pertes. Toutefois, la question du rôle futur des entreprises industrielles publiques devrait être revue par chaque pays africain en fonction de sa situation propre, et cette révision ouvrirait toute une gamme d'options possibles, notamment:

- i) maintenir un certain nombre d'industries dans le secteur public pour des raisons stratégiques;
 - ii) gérer les entreprises publiques comme des entreprises commerciales, par le biais de la réduction des interventions de l'Etat, de l'octroi de l'autonomie de gestion, dans le but de réaliser des profits;
 - iii) la réorganisation et la restructuration, y compris la privatisation partielle par vente d'actions au secteur privé;
 - iv) la privatisation totale, le cas échéant;
 - v) la liquidation des entreprises industrielles publiques qui ne sont plus viables sur le plan économique;
- f) En examinant ces différentes options, les Etats africains tiendraient compte de leurs incidences sur l'emploi, les prix, la disponibilité de biens et de services et d'autres facteurs socio-économiques, afin de réduire au minimum les perturbations sociales et économiques pendant la période transitoire.

64. La Conférence a fait remarquer que, dans la section du rapport concernant la conception, l'adoption, l'application et l'évaluation des résultats des programmes d'ajustement structurel, il conviendrait d'accorder davantage d'importance aux différences entre la situation socio-économique des divers pays africains.

65. Les Ministres ont en outre souligné que le rapport devait insister encore davantage sur les incidences potentiellement négatives de ces programmes sur le développement du secteur industriel ainsi que sur leurs incidences sociales. Il conviendrait à cet égard de rechercher des mesures propres à limiter ces incidences négatives tout en permettant de rétablir l'équilibre économique.

Paragraphe 93 (Texte français): Le changement proposé par les Experts au sujet du paragraphe 103 du document "Examen du projet de programme pour la Seconde Décennie du développement industriel de l'Afrique", CAMI.10.6/Vol.I: ICE/1991/6/Vol.I devait être modifié et l'expression "technologie impraticable" devait se lire "technologie non opérationnelle".

Paragraphe 93: Supprimer le changement proposé par les Experts au paragraphe 350 du document "Examen du projet de programme pour la Seconde Décennie du développement industriel de l'Afrique", CAMI.10/6/Vol.I: ICE/1991/6/Vol.1.

Paragraphe 96: Au cours de l'examen de la question de la composante sous-régionale et régionale des programmes, au paragraphe 96, la Conférence a constitué un comité de 10 membres chargé de contrôler la réalisation du programme de la Seconde DDIA et d'en assurer le suivi. Ce comité était composé comme suit:

<u>Afrique du Nord:</u>	Algérie (membre du Bureau) Egypte
<u>Afrique de l'Ouest:</u>	Sénégal (membre du Bureau) Cap Vert
<u>Afrique Centrale:</u>	Gabon (membre du Bureau) Congo
<u>Afrique de l'Est:</u>	République Unie de Tanzanie (membre du Bureau) Kenya
<u>Afrique australe:</u>	Malawi (membre du Bureau) Zimbabwe

Par. 104-112: Position commune africaine pour la quatrième session de la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

66. La Conférence a débattu longuement de la réorganisation de l'ONUDI et a décidé ce qui suit:

- a) L'Afrique devrait proposer que, en plus du poste de Directeur général, il y ait trois Directeurs généraux adjoints.
- b) Indépendamment du nombre de postes de Directeurs généraux adjoints qui serait finalement retenu, l'Afrique devrait s'efforcer d'en avoir un.
- c) Etant donné le rôle important que l'ONUDI doit jouer dans l'industrialisation des pays en développement, et considérant que l'Afrique est la région la moins industrialisée du monde, elle devrait y être représentée au plus haut niveau.

67. La Conférence a décidé de ne pas retenir la proposition du Comité d'experts tendant à établir une rotation géographique entre les sous-régions africaines pour le poste de Directeur général adjoint lorsque celui-ci serait occupé par un Africain, étant donné qu'il s'agissait là d'un problème interne au groupe africain. En outre, la Conférence a engagé les Etats membres africains à s'efforcer de régler leurs arriérés de contribution afin de pouvoir exercer leur droit de vote à la quatrième session de la Conférence générale de l'ONUDI.

68. La Conférence a aussi examiné longuement la question des nouveaux arrangements applicables aux dépenses de soutien des organisations et décidé que l'ONUDI devrait établir avant la quatrième session de la Conférence générale un document de base pour permettre aux délégations africaines d'être mieux préparées à réexaminer cette question lors de la réunion préparatoire à la quatrième session de la Conférence générale de l'ONUDI.

Par. 113-119 : Questions diverses

69. En ce qui concerne la préparation du cinquième cycle de programmation du PNUD, il a été proposé que la Conférence recommande que dans la mise en oeuvre du programme de la Seconde DDIA, il soit fait appel le plus possible aux experts nationaux.

70. A propos des nouveaux arrangements concernant les coûts d'appui, le représentant du Directeur Général au développement et à la coopération économique internationale de l'Organisation des Nations Unies a informé la Conférence que c'était là un sujet extrêmement complexe qui continuait de faire l'objet de consultations au sein du système des Nations Unies. Il a fait cependant ressortir un certain nombre de principes fondamentaux liés à cette question, en particulier :

- a) la notion de coopération tripartite (PNUD, Agences, Gouvernements);
- b) le renforcement et l'utilisation des capacités nationales ainsi que la décentralisation, l'objectif visé étant de renforcer l'exécution des programmes et des projets par les entités nationales.

Il a fait référence à la résolution 44/211 adoptée par l'Assemblée Générale en décembre 1989 et dont la mise en oeuvre est activement en cours au sein du système et fera l'objet d'une revue triennale par le Directeur Général en 1992.

71. La Conférence a décidé de reporter à la réunion préparatoire à la quatrième session de la Conférence générale de l'ONUDI la question de la nomination de membres africains aux organes directeurs de l'ONUDI. Toutefois, elle a réitéré son appel aux Etats membres pour qu'ils règlent leurs arriérés de contribution au budget ordinaire de l'ONUDI de façon à ce qu'ils soient éligibles aux organes directeurs de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et qu'ils recouvrent leur droit de vote.

72. La Conférence a examiné les deux projets de résolution portant respectivement sur l'adoption du programme de la Seconde DDIA et sur la position commune africaine pour la quatrième session de la Conférence générale de l'ONUDI, ainsi que la Déclaration de Dakar sur l'industrialisation et l'intégration économique en Afrique. La Conférence a adopté les résolutions et la Déclaration de Dakar, avec des modifications. Ces textes figurent aux Annexes I, II, et III du présent rapport.

VI. Point 5 de l'ordre du jour: QUESTIONS DIVERSES

73. A ce point de l'Ordre du Jour, la Conférence a noté que la question de l'admission du Panafrican Congress au Conseil du Développement Industriel (CDI) devait être d'abord présentée au CDI lui-même avant de l'être à la Conférence générale de l'ONUDI. Cette question devrait faire l'objet de consultations au sein du groupe africain de l'ONUDI.

VII. Point 6 de l'ordre du jour: DATE ET LIEU DE LA ONZIEME REUNION DE LA CMAI

74. Le représentant de l'île Maurice a annoncé l'offre de son gouvernement d'accueillir la onzième réunion de la Conférence des ministres africains de l'industrie en 1993. La Conférence a accepté l'offre par acclamation. La Conférence a décidé que la date de la onzième réunion de la CMAI serait arrêtée ultérieurement par consultations entre le Bureau, les secrétariats des organisations (CEA, ONUDI et OUA) et le gouvernement hôte.

VIII. Point 7 de l'ordre du jour: ADOPTION DU RAPPORT

75. A la dernière séance, le Rapporteur a présenté le projet de rapport pour adoption par la Conférence. Il a souligné que le projet contenait toutes les modifications apportées au rapport du Comité d'experts et comprenait les résolutions Res.1(X) sur l'adoption du programme pour la Seconde DDIA et Res.2(X) sur la position commune africaine pour la quatrième session de la Conférence générale de

l'ONUDI, ainsi que la Déclaration de Dakar sur l'industrialisation et l'intégration économique, telles qu'elles avaient été modifiées par la Conférence.

76. La Conférence a adopté le rapport et a autorisé le secrétariat à en établir la version définitive compte tenu des amendements adoptés.

IX. Point 8 de l'ordre du jour: CLOTURE DE LA REUNION

77. La session officielle de clôture de la réunion s'est ouverte par la lecture solennelle par S.E. M. Y. KRAIBA, Ambassadeur d'Algérie au Sénégal de la "Déclaration de Dakar sur l'industrialisation et l'intégration économique de l'Afrique" qui venait d'être adoptée.

78. Mr. Domingo L. Siazon Jr., Directeur général de l'ONUDI, a alors remercié tous ceux qui de près ou de loin avaient contribué à la réussite de la dixième réunion de la Conférence des Ministres africains de l'Industrie. Il a indiqué que la Déclaration de Dakar et le programme pour la Seconde DDIA fourniraient à l'ONUDI une base importante pour l'élaboration de programmes appropriés pour la région dans les années à venir et a assuré la Conférence que son organisation continuerait à donner la priorité au développement industriel de l'Afrique.

79. Il a ensuite remercié ses partenaires de la CEA et de l'OUA pour leur coopération et leur soutien, et a conclu en rappelant que le succès de la Seconde DDIA ne pourrait être assuré que par le ferme engagement et les efforts soutenus de chacun.

80. Parlant au nom du Directeur Général au développement et à la coopération économique internationale de l'Organisation des Nations Unies, Mr. Salif Ndiaye a exprimé son entière satisfaction sur la manière dont la réunion s'était déroulée, en terme d'organisation matérielle, de coopération fructueuse entre la CEA, l'ONUDI et l'OUA ainsi que sur la qualité des interventions des délégués au cours des débats.

81. Il a ensuite remercié le président de la Conférence pour avoir conduit les débats de façon constructive, ce qui a permis d'aboutir à des résultats positifs pour le processus d'industrialisation de l'Afrique dans les années 1990.

82. Il a enfin souligné la détermination du Directeur Général et de la CEA d'entreprendre tout ce qui serait possible afin de permettre l'exécution des décisions de la réunion.

83. Dans son discours de clôture S.E. M. Alassane D. NDIAYE, Ministre de l'Industrie du Commerce et de l'Artisanat du Sénégal et Président de la dixième réunion de la Conférence des Ministres africains de l'Industrie, a réaffirmé que son pays était honoré d'avoir eu à abriter et à présider cette Conférence qui a représenté un tournant dans l'effort commun des pays africains pour jeter les bases d'une industrie africaine viable, compétitive et intégrée. Il a rappelé que les travaux de la Conférence se sont grandement inspirés de l'allocution de S.E. Mr. Habib Thiam, Premier Ministre du Sénégal qui a clairement défini les défis majeurs qui se posent à l'Afrique dans les années 90 et les voies à suivre pour les relever, en particulier par le biais de l'intégration économique régionale, en conformité avec les efforts inlassables de S.E. Mr. Abdou Diouf, président de la République du Sénégal pour l'avènement d'une Afrique unie, forte et prospère, et plus particulièrement pour l'intégration économique et politique de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest.

84. Il a mis l'accent sur l'importance de la Déclaration de Dakar sur l'industrialisation et l'intégration économique de l'Afrique adoptée par la Conférence qui traduisait le thème central des travaux, à savoir comment le secteur industriel devait jouer un rôle moteur dans l'avènement de la communauté économique africaine. Il a également mis l'accent sur un autre aspect important de la conférence à savoir l'adoption du programme de la Seconde DDIA qu'il faudra s'efforcer d'exécuter entièrement aux niveaux national, sous-régional et régional.

85. Il a poursuivi en indiquant qu'une des tâches principales de la Conférence avait été de définir ce que devrait être la position commune africaine pour la quatrième session de la Conférence Générale de l'ONUDI qui aura lieu en novembre 1991, à Vienne. Tout en renouvelant ses remerciements au Directeur général pour ses efforts en faveur de l'Afrique il a réaffirmé la nécessité pour l'ONUDI de continuer à accorder la priorité à l'Afrique, région la moins industrialisée du monde.

86. Parlant au nom des Ministres, S.E. M. J.F. Wapakabulo, Ministre de l'Industrie et de la technologie de l'Ouganda a remercié le Président, le peuple et le gouvernement du Sénégal d'avoir bien voulu abriter la conférence, et a rappelé le rôle du Sénégal dans le développement de la coopération et de l'intégration économiques en Afrique. Il a également fait adopter par la Conférence, une motion de remerciement contenue dans l'Annexe V du présent rapport.

87. La réunion de la dixième Conférence des Ministres africains de l'Industrie a alors été déclarée officiellement close, le 31 juillet 1991 à 19h45.

ANNEXE I

Résolution 1(X):
Adoption du programme de la Seconde Décennie
du développement industriel de l'Afrique (DDIA)¹

La Conférence des Ministres africains de l'industrie, réunie à sa dixième session à Dakar (Sénégal), du 29 au 31 juillet 1991;

Rappelant la résolution 35/66B de l'Assemblée générale qui a proclamé les années 80 Décennie du développement industriel de l'Afrique (DDIA);

Tenant compte du rapport sur l'évaluation indépendante à mi-parcours de la DDIA par les membres de l'équipe d'évaluation chargée d'évaluer la mise en oeuvre de la Décennie et qui a notamment montré que celle-ci n'avait pas atteint les résultats escomptés;

Rappelant la résolution 2 (ix) adoptée par la Conférence des Ministres africains de l'industrie à sa neuvième réunion tenue à Hararé (Zimbabwe), du 29 mai au 1er juin 1989 relative à la proclamation d'une Seconde Décennie du développement industriel de l'Afrique et à l'élaboration d'un programme pour la Décennie;

Rappelant la résolution AHG/Res.180 (XXV) de juillet 1989, adoptée par l'Assemblée de Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'Unité africaine demandant notamment la proclamation d'une Seconde DDIA;

Rappelant aussi la résolution GC.3/10 du 23 novembre 1989 adoptée par la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel à sa troisième session, qui préconisait aussi la proclamation par l'Assemblée générale à sa quarante-quatrième session ordinaire d'une Seconde Décennie du développement industriel de l'Afrique;

Notant la résolution 709 (XXVI) de la Conférence des Ministres de la CEA relative à la Seconde Décennie des Nations Unies pour le développement industriel de l'Afrique (1991-2000) qui, notamment a chargé la dixième réunion de la Conférence des Ministres africains de l'industrie de présenter à l'Assemblée générale à sa quarante-sixième session ordinaire, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, le programme de la Seconde Décennie, accompagné de recommandations relatives aux modalités pratiques de sa mise en oeuvre et de son suivi, et notamment les directions à suivre en vue de la mobilisation des fonds nécessaires pour financer le programme aux niveaux national, sous-régional et régional;

Faisant observer à la vingt-septième réunion de la Conférence des Ministres de la CEA que, par suite du report imprévu de la dixième réunion de la CMAI du 10 au 12 juin 1991 aux 29 au 31 juillet 1991, il n'avait pas été possible de soumettre le programme de la Seconde DDIA au Conseil économique et social à sa Seconde session ordinaire de 1991 tenue en juillet 1991 et, que par conséquent, il ne serait pas possible de le soumettre à l'Assemblée générale à sa quarante sixième session ordinaire;

¹ Le Maroc a émis des réserves sur les alinéas 4, 9 et 10 du préambule.

Rappelant en outre la résolution 44/237 de l'Assemblée générale en date du 22 décembre 1989 qui a proclamé les années 1991-2000 Seconde Décennie du développement industriel de l'Afrique et le 20 novembre Journée de l'industrialisation de l'Afrique;

Se félicitant de la signature, le 3 juin 1991, par les Chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres de l'OUA réunis à Abuja (Nigéria), du Traité portant création de la Communauté économique africaine;

Consciente des incidences importantes de ce traité, notamment eu égard à son article 48 concernant l'industrie;

1. Décide d'adopter le programme pour la Seconde Décennie du développement industriel de l'Afrique (1991 - 2000) contenant le volet national et les volets sous-régionaux et régional figurant dans le document CAMI/10/6:ICE/1991/6 (Vol.I et 2);
2. Décide de créer un groupe de travail de dix membres qui seront désignés par la CMAI tous les deux ans et qui sera composé des membres du Bureau et de cinq membres supplémentaires représentant chacune des sous-régions, pour assurer le suivi des progrès réalisés dans la mise en oeuvre du programme;
3. Demande aux secrétariats de l'ONUDI et de la CEA, en coordination avec d'autres institutions financières et techniques internationales concernées, et conformément aux mécanismes prévus par les programmes sous-régionaux et régional, d'assurer la mise en oeuvre du programme;
4. Prie le Directeur général de l'ONUDI de présenter le programme de la Seconde DDIA à la quatrième session de la Conférence générale de l'ONUDI, par l'intermédiaire du Conseil du développement industriel à la reprise de sa huitième session;
5. Lance un appel à la Conférence générale de l'ONUDI à sa quatrième session, pour qu'elle fasse sien le programme de la Seconde DDIA et lui accorde son plein appui en assurant notamment des ressources adéquates pour aider les pays et les organisations intergouvernementales sous-régionales africains à mettre en oeuvre aussi bien le volet national que les volets sous-régionaux et régional du programme;
6. Prie en outre la vingt-septième réunion de la Conférence des Ministres de la CEA de présenter pour adoption le programme de la Seconde DDIA à l'Assemblée générale à sa quarante-septième session ordinaire, par l'intermédiaire du Conseil économique et social à sa Seconde session ordinaire de 1992, et prie l'Assemblée générale de fournir à la CEA des ressources accrues pour lui permettre d'aider efficacement les pays et les organisations sous-régionales africains à mettre en oeuvre et à suivre le programme aux niveaux national, sous-régional et régional;
7. Lance un appel aux pays africains et aux organisations intergouvernementales africaines, en particulier les institutions financières pour qu'ils prennent les mesures permettant d'assurer la réalisation du programme de la Seconde DDIA et donnent priorité à la mobilisation de leurs propres ressources financières en vue de la réalisation et du suivi du programme;
8. Lance également un appel à la communauté internationale, en particulier aux institutions de financement bilatéral et multilatéral pour qu'elles accroissent de manière sensible leurs contributions au

secteur industriel des pays africains de façon à assurer, de manière durable le succès de la mise en oeuvre du programme;

9. Prie instamment les institutions financières internationales, en particulier la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et la Banque africaine de développement pour qu'elles appuient sans réserve le programme de la DDIA, afin d'en assurer la pleine et efficace réalisation aux niveaux national et sous-régional;

10. Lance également un appel au Programme des Nations Unies pour le développement pour qu'il affecte, dans le cadre de la composante régionale pour l'Afrique de son cinquième cycle de programmation (1992-1996) des ressources suffisantes aux activités de soutien du programme;

11. Prie le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique, en coopération avec le Secrétaire général de l'Organisation de l'Unité Africaine d'entreprendre des actions de suivi pour promouvoir, aux niveaux national, sous-régional et régional, des activités visant à appuyer le programme et de présenter conjointement des rapports biennaux sur la mise en oeuvre du programme à la Conférence des Ministres de la CEA et à la Conférence générale de l'ONUDI, par l'intermédiaire de la Conférence des Ministres africains de l'industrie.

ANNEXE II

Résolution 2 (X):
Position commune africaine à la
quatrième session de la Conférence générale de l'ONUDI

La Conférence des Ministres africains de l'industrie, à sa dixième session ordinaire tenue à Dakar (Sénégal), du 29 au 31 juillet 1991,

Rappelant la décision GC.3/Dec.31 de la troisième Conférence générale de l'ONUDI concernant la quatrième session de la Conférence, la décision IDB.7/Dec.25 dans laquelle figure une liste des questions à examiner pour l'adoption de l'ordre du jour de la quatrième session de la Conférence et la décision IDB.8/Dec.4 portant adoption de cet ordre du jour complété, et insistant sur la nécessité pour les pays africains de soigneusement préparer la quatrième session de la Conférence générale de l'ONUDI;

Inquiète des conséquences négatives sur les fragiles économies africaines de la crise économique mondiale persistante qui ont été aggravées par l'accroissement de la dette extérieure, l'effondrement des cours des produits de base et la baisse en valeur réelle des flux de ressources vers l'Afrique;

Résolue à faire en sorte que le secteur industriel apporte une contribution efficace au redressement, à la croissance soutenue et à l'intégration de l'Afrique;

Considérant l'intérêt que l'Afrique porte à la mise en oeuvre rapide du programme de la Seconde DDIA, qu'elle vient d'adopter;

Soulignant l'importance de la quatrième session de la Conférence générale de l'ONUDI en tant qu'enceinte pour promouvoir la coopération à l'appui de l'industrialisation et de la transformation structurelle des économies africaines;

Consciente de la nécessité de renforcer et d'accroître la capacité de l'ONUDI de manière à lui permettre de continuer à faire face efficacement aux besoins des pays d'Afrique;

1. Adopte la Position commune africaine à la quatrième session de la Conférence générale, qui figure dans l'appendice à la présente résolution;

2. Prie le Président de la dixième réunion de la Conférence des Ministres africains de l'industrie de convoquer à Vienne une réunion préparatoire des délégations africaines avant l'ouverture de la quatrième session de la Conférence générale de l'ONUDI;

3. Engage tous les pays africains à participer activement à la quatrième session de la Conférence générale de l'ONUDI, en vue de faire adopter la position commune africaine;

4. Réaffirme son appréciation pour les efforts du Directeur général de l'ONUDI à l'endroit de l'Afrique et lui réitère son soutien;

5. Prie instamment le Conseil du développement industriel de l'ONUDI d'adopter le budget 1992-93, tout retard pouvant être préjudiciable à l'Afrique;

6. Prie le Directeur général de l'ONUDI de transmettre le rapport de la dixième réunion de la Conférence des Ministres africains de l'industrie, accompagné de la Position commune africaine, à tous les Etats membres de l'ONUDI et de le présenter en tant que document officiel à la reprise de la huitième session du Conseil du développement industriel et à la quatrième session de la Conférence générale de l'ONUDI;

7. Prie le Secrétaire général de l'OUA et le Secrétaire exécutif de la CEA de fournir l'assistance nécessaire aux délégations africaines à la quatrième session de la Conférence générale de l'ONUDI.

APPENDICE A LA RESOLUTION 2(X)

**Position commune africaine à la quatrième session
de la Conférence générale de l'ONUDI**

La Position commune africaine se fonde sur l'impérieuse nécessité de voir le succès de la Seconde Décennie du développement industriel de l'Afrique. A cet effet, le Conseil des Ministres africains de l'industrie lance un appel pressant à la communauté internationale pour qu'elle trouve d'une part une solution durable et définitive au problème de la dette extérieure des pays africains, et d'autre part contribue à la juste rémunération des matières premières, pour permettre à l'Afrique de financer son développement et particulièrement son industrialisation.

- a) La Seconde Décennie du développement industriel de l'Afrique (DDIA)
(point 14 de l'ordre de jour provisoire de la quatrième session de la Conférence générale de l'ONUDI)

Etant donné l'importance du rôle de l'ONUDI dans l'industrialisation des pays en développement et compte tenu du faible niveau d'industrialisation de l'Afrique, la quatrième session de la Conférence générale de l'ONUDI devrait prendre les décisions concrètes suivantes concernant le programme de la Seconde DDIA:

- i) faire sien/approuver le Programme de la Seconde DDIA, le déclarer programme de la plus haute priorité de l'ONUDI et prier le Directeur-Général de l'ONUDI d'ajuster le programme de travail de l'Organisation, de façon à fournir un plus grand appui aux pays et organisations africains dans leurs efforts pour mettre en oeuvre le programme de la Seconde DDIA;
- ii) prier le Directeur général de l'ONUDI de veiller, dans la réalisation du Plan à moyen terme (1992 - 1997) et lors de la rédaction de tous les plans futurs pour examen par les organes directeurs de l'ONUDI, durant la Décennie, de tenir compte de la Seconde DDIA et des efforts de l'Afrique pour promouvoir l'intégration et la coopération économiques sous-régionale et régionale, et aussi de renforcer la capacité de l'ONUDI à aider les pays africains, sur demande, dans les domaines suivants:
 - identification, préparation, exécution et suivi des projets;
 - préparation, évaluation et négociation de spécifications, d'appels d'offre et de contrats;
 - production, commercialisation et distribution de biens essentiels de consommation, de biens intermédiaires et de biens d'équipement, particulièrement dans le cadre sous-régional et régional;
 - acquisition et adaptation de technologie, gestion des entreprises et services de consultants;
 - planification industrielle et mise en place d'un appui institutionnel.

- iii) allouer des ressources suffisantes pour aider à la mise en oeuvre efficace du programme de la Seconde DDIA pour l'industrialisation rapide de l'Afrique, conformément aux objectifs et principes de ce programme;
- iv) prier le Directeur Général de l'ONUDI, en coopération avec le Secrétaire exécutif de la CEA et le Secrétaire général de l'OUA d'accorder une priorité élevée à la mobilisation des ressources financières externes pour l'exécution du programme de la Seconde DDIA, notamment en organisant des réunions de promotion des investissements, des réunions de solidarité et des consultations sur le financement industriel en ce qui concerne particulièrement le programme de la Seconde DDIA, et d'accorder la priorité aux pays africains dans la mise en oeuvre des programmes et des opérations concernant la promotion industrielle;
- v) prier le Directeur Général de l'ONUDI, le Secrétaire exécutif de la CEA et le Secrétaire général de l'OUA d'intensifier leur coopération pour fournir aux organisations intergouvernementales africaines l'assistance nécessaire pour renforcer le rôle du secteur industriel dans la mise en oeuvre du volet sous-régional de la DDIA dans le cadre de la Communauté économique africaine.
- vi) prier le Directeur général de l'ONUDI de faire participer les instituts et organisations régionaux africains tels que l'Institut supérieur africain de formation technique et de recherches (AIHTTR), le Centre régional africain de conception et de fabrication techniques (CRACFT), le Centre régional africain de technologie (CRAT), l'Organisation régionale africaine de normalisation (ORAN), etc. à la réalisation et au suivi du programme de la Seconde DDIA.

b) Mise en valeur des ressources humaines

(Point 19 de l'ordre du jour provisoire de la quatrième session de la Conférence générale)

Dans le cadre de leurs programmes nationaux pour la Seconde DDIA, les pays africains ont fait une place à la mise en valeur des ressources humaines, en particulier dans les domaines suivants:

- i) la mise en valeur des ressources humaines pour le développement industriel;
- ii) le renforcement de la base scientifique et technologique pour le développement industriel;
- iii) le développement des capacités entrepreneuriales.

La Conférence générale devrait, à sa quatrième session, convenir des mesures d'appui ci-après:

- i) prier le Directeur général de l'ONUDI d'aider, sur demande, les pays africains à réaliser des études sur l'offre et la demande de main-d'oeuvre dans le secteur manufacturier, à mettre à jour les études qui existent et à proposer des mesures spécifiques pour combler le déficit de l'offre;
- ii) engager les pays développés et les pays nouvellement industrialisés à appuyer les efforts faits par les pays africains pour former leur main-d'oeuvre industrielle et technologique, notamment en fournissant une assistance aux institutions régionales, sous-régionales et nationales de formation, y compris la création de centres techniques spécialisés pour des

branches industrielles particulières, la recherche-développement, etc., et en incluant dans leurs programmes d'assistance technique et de coopération des éléments de formation au profit de ressortissants africains;

- iii) engager les institutions d'assistance/organismes donateurs et, en particulier, les institutions monétaires et de financement du développement à veiller à ce que leurs programmes destinés aux pays africains accordent une priorité élevée à la formation de la main d'oeuvre industrielle et technologique, en particulier à la formation d'entrepreneurs africains.

c) Mobilisation de ressources financières pour le développement industriel
(point 26 de l'ordre du jour provisoire de la quatrième session de la Conférence générale de l'ONUDI)

La mise en oeuvre réussie du programme de la Seconde DDIA dépendra essentiellement de la capacité des pays africains à mobiliser et à utiliser efficacement les ressources financières internes et externes. Compte tenu des incertitudes concernant l'apport des ressources financières nécessaires à l'accélération du développement industriel de l'Afrique et compte tenu de l'ampleur de ces ressources, en particulier extérieures, les mesures suivantes sont proposées:

- i) les institutions bilatérales et multilatérales de financement du développement, notamment les banques régionales de développement, le Fonds de développement régional de la CEE et la Banque européenne d'investissement doivent allouer des fonds spéciaux au développement industriel de l'Afrique et aider à la réalisation des études nécessaires pour faciliter les décisions d'investissements;
- ii) les pays développés doivent, en particulier dans leurs programmes d'assistance bilatérale, consacrer une place particulière à la promotion de l'industrialisation de l'Afrique, notamment en encourageant les investissements étrangers directs dans le secteur industriel de l'Afrique;
- iii) les programmes actuels et futurs d'aménagement structurel doivent aller au-delà des nécessités macro-économiques et donner la priorité à l'accroissement des investissements dans le secteur industriel;
- iv) le Directeur général de l'ONUDI doit continuer à organiser, en coopération avec le Secrétaire exécutif de la CEA et le Secrétaire général de l'OUA, des forums/tables rondes pour les investissements, en particulier pour la promotion de projets industriels sous-régionaux ainsi que des réunions consultatives sur le financement industriel de l'Afrique.

d) Arrangements futurs en matière de dépenses d'appui des organisations

Les vues des Etats membres africains auront d'autant plus de poids que, de toutes les régions, c'est l'Afrique qui sera la principale bénéficiaire, dans les années à venir, de l'assistance technique au sens classique du terme. Le régime nouveau, qui devrait entrer en vigueur en janvier 1992, comporte encore des incertitudes pour les institutions spécialisées intéressées, aussi bien en ce qui concerne les activités qu'elles devront réaliser que les ressources dont elles pourront disposer. La décision 90/26 du Conseil d'administration du PNUD prévoit de telles dispositions mais aucun accord n'a encore été réalisé dans ce domaine.

La Conférence générale devrait, à sa quatrième session, préconiser les mesures d'appui ci-après:

- i) il conviendrait de veiller à ce que les arrangements futurs en matière de dépenses d'appui des organisations déterminent clairement les rôles des trois partenaires: PNUD, ONUDI et gouvernements; il faudrait aussi prendre des dispositions transitoires adéquates et veiller à ce que des ressources suffisantes soient disponibles pour l'appui technique aux programmes et aux projets, de façon à ce que les institutions puissent réaliser leurs activités sans perturbations;
 - ii) l'ONUDI devrait d'une part renforcer son approche intégrée par programmes sectoriels dans sa stratégie de développement industriel, en remplaçant l'approche par projets par l'approche intégrée par programmes et, d'autre part, renforcer et élargir les programmes de gestion stratégique du développement industriel, aux niveaux national, sous-régional et régional. Des ressources adéquates devraient être affectées à cette activité de façon que cette approche puisse être appliquée efficacement, en particulier pour la formulation des programmes intéressant l'Afrique;
 - iii) il faudrait prier le Directeur général de l'ONUDI de diligenter l'examen et l'approbation des demandes d'assistance faites par les pays africains dans le cadre de la DDIA.
- e) Développement et transfert de technologie
(point 18 de l'ordre du jour provisoire de la quatrième session de la Conférence générale de l'ONUDI)

Dans le domaine du développement et du transfert des technologies, la dépendance de l'Afrique à l'égard du reste du monde est très élevée et continuera vraisemblablement à le rester pendant longtemps, avec des incidences graves sur les ressources financières déjà insuffisantes de l'Afrique et l'établissement de l'auto-suffisance.

En vue de contribuer à l'amélioration de cette situation, les mesures ci-après sont proposées:

- i) la coopération Sud-Sud devrait être encouragée, notamment pour la mise au point et le transfert des technologies appropriées, la R-D, la commercialisation des résultats de la recherche et la mise au point de prototypes;
- ii) l'assistance apportée par l'ONUDI aux pays africains devrait viser à renforcer les institutions régionales, sous-régionales et nationales s'occupant de la mise au point des techniques, de R-D et de la formation technique correspondante, de l'apport d'information sur les techniques appropriées, de l'offre de conseils techniques pour le choix et l'acquisition des techniques, la négociation des contrats, le choix du matériel et la recherche des matières premières, sur demande des pays intéressés;
- iii) les pays développés sont instamment priés de renforcer leur appui aux institutions africaines s'occupant de la mise au point et de l'adaptation des techniques, de R-D et de formation technique spécialisée, de financer et d'aider à organiser, par l'intermédiaire de l'ONUDI, des missions spéciales pour des techniciens africains sélectionnés, dans des institutions techniques et dans des institutions de R-D situées dans d'autres pays en développement ainsi que dans des pays développés;
- iv) l'ONUDI devrait maintenir une étroite coopération avec les organisations internationales et les organisations africaines s'occupant de la mise au point et du transfert des techniques,

notamment le Centre régional africain de la technologie (CRAT), le Centre régional africain de conception et de fabrication techniques (CRACFT), l'Institut supérieur africain de formation technique et de recherches (AIHTTR), l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), et l'Organisation régionale africaine de normalisation (ORAN);

f) Industrialisation des pays les moins avancés (PMA)

(point 15 de l'ordre du jour provisoire de la quatrième session de la Conférence générale de l'ONUDI)

Sur les 42 PMA du monde, 29 sont en Afrique, et ce nombre s'accroît. De ce fait, l'industrialisation des PMA africains, en tant que base de la transformation économique, est un instrument majeur de la lutte générale pour l'amélioration de la situation socio-économique de l'Afrique et la mise en place d'une base solide pour l'indépendance économique. Les mesures ci-après sont proposées pour accélérer l'industrialisation des PMA africains:

- i) les programmes d'aménagement appuyés par la Banque mondiale/FMI devraient porter particulièrement sur la réhabilitation, la maintenance et l'amélioration des installations de production ainsi que sur la promotion des liens agro-industriels, en particulier pour la satisfaction des besoins des marchés nationaux et sous-régionaux en produits manufacturés essentiels et en moyens de production intermédiaire, en tant qu'objectif central du programme d'industrialisation des PMA africains;
- ii) la promotion de la coopération industrielle devrait recevoir un rang de priorité élevé, en particulier pour les PMA africains, dont la grande majorité ont des populations très réduites. Les programmes d'aide bilatérale et les autres programmes des pays développés et des institutions internationales et régionales de financement du développement devraient donc comporter des éléments propres à promouvoir la coopération et l'intégration entre les PMA et les pays voisins;
- iii) l'ONUDI devrait poursuivre ses efforts en vue d'élaborer un programme complet d'assistance aux PMA africains, sur la base de la déclaration de Paris de septembre 1990 et de la reconnaissance de la nécessité de promouvoir une étroite coopération entre les PMA et les autres pays. Le Directeur général de l'ONUDI devrait élaborer et présenter chaque année un rapport intérimaire sur l'industrialisation des PMA africains, comportant des propositions en vue de mesures propres à renforcer l'aide apportée à ces pays pour la mise en place et la consolidation de leur base industrielle.

g) Organisation et structure des effectifs de l'ONUDI

(point 35 de l'ordre du jour provisoire de la quatrième session de la Conférence générale de l'ONUDI)

La question de l'organisation et de la structure des effectifs de l'ONUDI est importante car elle joue un grand rôle dans la réalisation des objectifs de l'ONUDI, qui sont l'assistance et la contribution au développement industriel des pays en développement. Pour l'Afrique, la région la moins industrialisée du monde, cette question est encore plus importante. L'Afrique s'apprête à réaliser de grands programmes, notamment la Seconde Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications en Afrique et la Seconde DDIA, qui contribuent aux efforts visant à renforcer la

Communauté économique africaine, dont le Traité portant création a été signé le 30 juin 1991 à Abuja (Nigéria).

Pour renforcer l'impact des activités de l'ONUDI en Afrique et permettre à l'Organisation de contribuer davantage à l'industrialisation et à l'intégration économiques de l'Afrique, les mesures suivantes sont proposées:

- i) Ayant examiné les différentes propositions relatives à l'organigramme et à la structure des effectifs de l'ONUDI, et notamment celles présentées par le Directeur général, la CMAI:
 - reconnaît la nécessité de restructurer l'ONUDI;
 - met l'accent sur les activités d'assistance technique qui sont la raison d'être de l'ONUDI;
 - rappelle le besoin de renforcer la focalisation sur les pays ainsi que sur l'intégration sous-régionale et régionale;
 - insiste sur la nécessité de conserver, quelle que soit la structure, un poste de Directeur général adjoint pour l'Afrique.

- ii) L'Afrique devrait s'efforcer, dans le cadre de la restructuration en cours, d'obtenir un poste de Directeur général adjoint dont le titulaire serait choisi parmi plusieurs africains compétents et qualifiés. A cette fin, l'Afrique devrait appuyer la proposition tendant à ce que la structure de l'ONUDI comporte au moins trois Directeurs généraux adjoints. Quelle que soit la structure adoptée, l'Afrique devrait être représentée à l'ONUDI au niveau le plus élevé.

Compte tenu des considérations qui précèdent, le Groupe africain peut appuyer la proposition étant bien entendu que l'un des postes de Directeur général adjoint doit être attribué à la région d'Afrique. En tout état de cause, il faut souligner et maintenir l'équilibre politique actuel. Toutefois, cet équilibre tournera entre les différents groupes régionaux, suivant la région d'origine du Directeur général en poste;

- iii) le Directeur général de l'ONUDI devrait:
 - examiner l'étude sur la création d'un bureau régional pour l'Afrique non seulement du point de vue des aspects financiers mais surtout du point de vue des avantages opérationnels et fonctionnels qu'offrirait un tel bureau;
 - proposer divers scénarios sur la manière dont l'ONUDI pourrait créer un bureau régional pour l'Afrique et le rendre opérationnel (à une petite échelle), par le moyen, notamment, du redéploiement et de la réorganisation;
 - présenter un rapport complet au CDI à sa dixième session.

- iv) le nombre des Directeurs nationaux de l'ONUDI en Afrique devrait être augmenté et comprendre de nombreux Africains compétents.

- h) Rapport sur la pratique des budgets à croissance réelle zéro
(point 30 de l'ordre du jour provisoire de la quatrième session de la Conférence générale de l'ONUDI)

Il est proposé que la résolution adoptée sur ce point par la neuvième réunion de la Conférence des ministres africains de l'industrie soit présentée à nouveau à la quatrième session de la Conférence générale de l'ONUDI, en insistant sur les éléments suivants:

- i) l'importance vitale de l'ONUDI pour la promotion et l'accélération du développement industriel des pays en développement ainsi que pour la promotion de la coopération industrielle internationale aux niveaux mondial, régional et sous-régional;
- ii) l'absence de ressources adéquates et la réduction en termes réels des ressources dont dispose l'ONUDI ont entravé la réalisation de ses objectifs;
- iii) les responsabilités croissantes de l'ONUDI et l'augmentation des tâches qui lui sont imposées ainsi que la nécessité pour l'Organisation de fournir une assistance plus effective aux pays en développement pour la solution de leurs problèmes industriels de plus en plus complexes;
- iv) la nécessité de réexaminer la "politique des budgets à croissance réelle zéro" afin de permettre une augmentation modérée du programme et des budgets biennaux de l'ONUDI;
- v) la nécessité d'autoriser le Directeur général à incorporer dans les propositions de programmes et les budgets biennaux futurs de l'Organisation une certaine augmentation appropriée en pourcentage.
- vi) l'expression d'une reconnaissance particulière aux Etats membres qui, au moyen de contributions volontaires, ont aidé l'ONUDI à augmenter son offre d'assistance technique aux pays africains et un appel à ces pays pour qu'ils augmentent leurs contributions à l'organisation à des fins générales;
- vii) la nécessité pour les Etats Membres concernés de s'efforcer de verser leurs contributions régulièrement et de régler leurs arriérés à l'ONUDI;
- viii) la nécessité pour le Directeur général de l'ONUDI de poursuivre ses efforts inlassables pour faire en sorte que, malgré les contraintes budgétaires globales imposées à l'Organisation par le maintien de la pratique de la croissance zéro, l'Afrique continue de bénéficier de sa part légitime des ressources de l'Organisation.

ANNEXE III**Déclaration de Dakar sur l'industrialisation et l'intégration économique en Afrique¹**

1. Nous, Ministres africains de l'industrie, à la dixième réunion de notre Conférence tenue à Dakar (Sénégal), du 29 au 31 juillet 1991, avons examiné la situation du développement industriel de nos pays dans le contexte général de la détérioration des conditions sociales et économiques de l'Afrique. Notre réunion s'est tenue à un moment exceptionnellement opportun en ce sens qu'elle venait immédiatement après la signature par les chefs d'Etat et de gouvernement africains, à Abuja (Nigéria) le 3 juin 1991, du traité historique instaurant la Communauté économique africaine. La réunion a aussi revêtu une signification particulière du fait qu'elle a été en grande partie consacrée à l'adoption du programme global pour la Seconde Décennie du développement industriel de l'Afrique qui a été proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 44/237 du 22 décembre 1989.

2. Nous notons avec une vive préoccupation que la situation sociale et économique de notre région reste sombre. Nous sommes particulièrement inquiets de la faible performance persistante du secteur industriel. La croissance de la valeur ajoutée dans le secteur manufacturier a continué de se ralentir et la contribution du secteur au total de la production n'a pas sensiblement augmentée. Ce qui est plus préoccupant, c'est que le secteur industriel n'a pas réussi à entraîner la transformation structurelle de nos économies malgré les efforts faits pour doter les divers pays africains d'une base industrielle.

3. Nous sommes, toutefois, pleinement conscients du fait que l'un des principaux obstacles à tous les efforts déployés à l'échelon des pays a été le manque d'intégration économique effective capable de générer et de soutenir la synergie nécessaire à une industrialisation réussie. Cela a été particulièrement le cas dans des domaines comme la technologie, la finance, la gestion et l'entrepreneuriat, la taille des marchés ainsi que les infrastructures physiques et institutionnelles et la capacité d'exportation.

4. Nous soulignons le fait que depuis 1980, date de l'adoption du Plan d'action de Lagos et de l'Acte final de Lagos, la coopération et l'intégration économique sont considérées comme incontournables pour le développement et la transformation des économies africaines. Cela devrait contribuer à atténuer le handicap que constitue pour l'Afrique le fait d'avoir un grand nombre de pays de faible dimension avec des potentialités limitées.

5. Nous relevons que l'évaluation indépendante du programme de la première Décennie du développement industriel de l'Afrique a montré que les pays africains, pris individuellement, ont des capacités limitées à se doter d'une base industrielle saine. C'est donc notre ferme conviction que l'intégration économique de l'Afrique dans les années 90 et au-delà, telle qu'elle est préconisée dans le traité établissant la Communauté économique africaine, sera un facteur important dans le processus d'industrialisation de l'Afrique. Par ailleurs, nous sommes convaincus que la création d'une base industrielle bien intégrée aux échelons national, sous-régional et régional contribuera aussi sensiblement à l'accélération et au renforcement du processus d'intégration économique.

¹ Le Maroc a émis des réserves sur les parties suivantes du paragraphe 1 (Notre réunion ... Communauté économique africaine), du paragraphe 5 (telle qu'elle est préconisée ... Communauté économique africaine) et du paragraphe 16 (dans le cadre du traité portant création de la Communauté économique africaine).

6. Nous sommes conscients de l'importance critique qu'il y a à adopter des politiques économiques appropriées tant pour la croissance industrielle que pour l'intégration économique. Nous nous engageons donc à appliquer des politiques et des mesures propres à créer le maximum de liens au sein du secteur industriel et à assurer une intégration verticale et horizontale des structures industrielles aux niveaux national, sous-régional et régional. Nous devons à cet égard souligner notre résolution d'accroître la coordination et l'harmonisation des politiques, des programmes et des projets industriels entre les pays et entre les sous-régions, dans le cadre des structures économiques sous-régionales existantes.

7. Nous reconnaissons le rôle que le secteur privé peut et devrait jouer dans le développement du secteur industriel. Nous sommes par conséquent résolus à contribuer à la création d'un environnement porteur propre à faciliter la participation plus active des entrepreneurs privés au processus d'industrialisation, tout particulièrement en ce qui concerne les petites et moyennes industries. Nous sommes convaincus qu'un climat de cette nature qui favorisera la pleine participation du secteur privé conduira à une plus grande intégration économique grâce à une mobilité accrue des facteurs de production, des biens, des services et des agents économiques entre les pays. Nous faisons appel aux institutions du secteur privé, à tous les niveaux, pour qu'elles accordent une priorité élevée au programme de la Seconde Décennie du développement industriel de l'Afrique.

8. Nous sommes aussi convaincus que le développement industriel de notre région ne réussira que si nous réalisons les pleines potentialités de notre marché grâce à l'intégration économique. A cet égard, nous sommes résolus à rationaliser et harmoniser les capacités de production existantes dans chaque sous-secteur industriel. A moyen et à long terme, il faudra parvenir à rationaliser la spécialisation de la production sur la base de l'avantage comparatif entre les pays d'une sous-région donnée de même qu'entre les sous-régions, tout particulièrement du point de vue de la disponibilité des matières premières et d'infrastructures adéquates. Dans le cadre de la Seconde Décennie du développement industriel de l'Afrique, il faudra aussi veiller à ce que les programmes et les projets de réhabilitation industrielle de même que les projets d'expansion industrielle soient conçus de manière à renforcer l'intégration économique.

9. Nous croyons sans réserve que la technologie devra se situer au coeur du progrès industriel de l'Afrique. De ce point de vue, il importe particulièrement de s'attaquer à la question de l'adaptation et de la mise au point des technologies. Nous réaffirmons notre résolution d'accorder une priorité élevée à la réduction de la dépendance de l'Afrique à l'égard des experts étrangers, de chercher à mettre en commun les capacités existantes et de créer des centres d'excellence dans des domaines spécialisés.

10. Nous reconnaissons que la maîtrise des technologies passe par la formation de la main d'oeuvre appropriée. Nous sommes résolus à assurer le renforcement des centres de formation techniques existants et à élaborer et mettre en oeuvre des programmes de mise en valeur des ressources humaines, prêtant une attention particulière à des programmes de spécialisation bien planifiés et à mettre en commun nos ressources dans certains domaines comme l'élaboration des projets industriels et les négociations industrielles.

11. Nous sommes conscients du fait que le développement industriel et l'intégration économique ont besoin de services d'appui fondamentaux. Nous insistons à cet égard, sur le rôle de l'infrastructure physique, en particulier les transports et les communications. Nous lançons donc un appel à la Conférence des Ministres de la CEA, à sa vingt-septième session, pour qu'elle adopte un plan d'action concernant l'harmonisation des activités de la Seconde Décennie du développement industriel de l'Afrique et de la Seconde Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications. Nous sommes également résolus à assurer une pleine coordination des services d'appui institutionnels, en particulier

entre les institutions nationales de promotion du développement industriel qui sont actives dans des domaines vitaux comme la fourniture de matières premières, d'équipement et de pièces de rechange ainsi que le développement de l'esprit d'entreprise et la commercialisation.

12. Nous observons que l'un des obstacles principal au développement industriel de l'Afrique continue à être la pénurie de ressources d'investissements. Nous sommes préoccupés par la tendance au déclin du financement extérieur, en particulier dans le secteur industriel. Nous sommes également préoccupés par l'absence ou l'inadaptation des institutions de financement industriel, en particulier au niveau sous-régional et régional. Nous prions donc instamment les institutions financières sous-régionales et régionales, en particulier la Banque africaine de développement, de mettre davantage l'accent sur le financement des activités industrielles qui contribuent à l'accélération de l'intégration économique. Nous devons adopter des mesures incitatives d'investissement afin d'encourager ces organisations à financer les activités industrielles dans nos pays. Nous lançons aussi un appel aux pays africains pour qu'ils mettent en place des mécanismes de mobilisation des ressources, notamment par le développement de l'épargne intérieure en vue du financement des entreprises et des projets conjoints, de façon à créer une base solide pour l'intégration économique.

13. Nous notons, au niveau international, une tendance générale au renforcement de la coopération entre les pays. Un certain nombre de groupements économiques sont en cours de formation. L'Afrique, pendant ce temps, se marginalise de plus en plus. Conscients de l'importance de ces tendances, nous applaudissons la décision des Chefs d'Etat et de gouvernements africains d'engager l'Afrique sur la voie d'une intégration économique totale. Nous sommes résolus à contribuer à la mise en oeuvre de cette décision en pratiquant une coopération économique véritable qui renforcera la compétitivité. Nous sommes cependant préoccupés par certains aspects négatifs de l'environnement international qui sapent dangereusement la capacité de l'Afrique à s'industrialiser. Les plus importants de ces facteurs sont le fardeau de la dette extérieure et l'effondrement des prix des produits de base, facteurs qui se conjuguent pour gêner la capacité de l'Afrique à financer son développement en général et les investissements industriels en particulier. Nous demandons une solution urgente à ces problèmes.

14. Nous sommes conscients du fait que c'est à nous qu'incombe en premier lieu la responsabilité de procéder à notre transformation économique au moyen de l'industrialisation. Nous reconnaissons cependant que les pays africains auront besoin de l'assistance de la communauté internationale. Nous lançons donc un appel à cette communauté et en particulier aux institutions bilatérales et multilatérales de financement du développement pour qu'elles apportent un appui sans réserve aux pays africains dans leurs efforts d'industrialisation et d'intégration de leurs économies.

15. Nous lançons également un appel aux organisations intergouvernementales africaines pour qu'elles donnent le rang de priorité le plus élevé à tous les programmes et projets qui contribuent à l'intégration économique.

16. Nous prions le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique et le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, en coopération avec le Secrétaire général de l'Organisation de l'Unité africaine et le Président de la Banque africaine de développement pour qu'ils prennent les mesures nécessaires pour appliquer les dispositions de la présente déclaration, ainsi que celles contenues dans le programme de la Seconde DDLA et dans les protocoles envisagés concernant la coopération industrielle dans le cadre du traité portant création de la Communauté économique africaine.

17. Nous exprimons nos remerciements les plus profonds au Gouvernement et au peuple du Sénégal et en particulier à Son Excellence Monsieur Abdou Diouf, Président de la République du Sénégal, qui a toujours été au premier rang du mouvement pour la coopération économique entre les pays africains. Nous sommes très heureux d'avoir eu l'occasion de tenir cette réunion historique de notre Conférence dans cette belle ville de Dakar où nous avons trouvé une merveilleuse atmosphère de cordialité et d'hospitalité.

A Dakar, le 31 juillet 1991

Annexe IV

**DISCOURS D'OUVERTURE DE S.E. MONSIEUR HABIB THIAM,
PREMIER MINISTRE DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL**

Monsieur le Président de la 9ème Conférence
des Ministres africains de l'Industrie;
Mesdames, Messieurs les Ministres
Chefs de délégation;
Monsieur le Directeur général de l'ONUDI;
Mesdames, Messieurs les Ambassadeurs;
Mesdames, Messieurs les représentants des institutions
internationales, régionales et sous-régionales;
Mesdames, Messieurs,

Le Président Abdou Diouf, tout à la tâche d'apporter sa contribution à la solution du problème du Libéria, se trouve, aujourd'hui, hors du Sénégal. Il vous exprime donc ses regrets de ne pouvoir, comme il en avait le projet, présider cette cérémonie.

Le Sénégal, mon pays, s'honore tout particulièrement d'abriter les travaux de la dixième réunion de la Conférence des Ministres Africains de l'Industrie.

En vous remerciant du choix que vous avez ainsi porté sur Dakar pour accueillir vos dixièmes rencontres, je tiens à adresser, à l'ensemble des délégations représentant des pays frères comme des organisations et institutions internationales amies, nos souhaits de bienvenue et de bon séjour sur cette terre d'hospitalité légendaire et de "TERANGA".

La présence massive, à ces assises, de si hauts responsables et de personnalités aussi éminentes en charge des questions vitales d'industrialisation de l'Afrique, nous réjouit et nous reconforte à la fois. J'y vois un réel encouragement pour mon pays et surtout un grand stimulant pour le rôle qu'il s'efforce de jouer en vue de l'intégration de notre continent.

Je salue avec une vive satisfaction, la présence parmi nous du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel, Monsieur Domingo L. Siazon Jr. Je le remercie, solennellement, au nom de l'ensemble des pays du continent africain, pour son engagement personnel et efficace en faveur du développement de l'Afrique.

J'ai remarqué également, la présence des Représentants du Secrétaire général de l'OUA et celle du Secrétaire exécutif de la Commission Economique pour l'Afrique (C.E.A.).

Qu'ils veuillent bien trouver, ici, l'expression renouvelée de notre attachement à l'idéal de l'Unité Africaine et aux institutions qui l'incarnent, et celle de notre reconnaissance et de notre satisfaction pour leur dévouement exemplaire à la cause de l'Unité Africaine.

Monsieur le Président de la Conférence des Ministres,
Mesdames, Messieurs

L'enthousiasme que mon pays a manifesté pour la tenue de votre Conférence à Dakar témoigne de la conviction que nous avons, nous Sénégalais, du rôle décisif que doivent jouer l'intégration et la

coopération régionales africaines dans le processus de développement du continent. C'est un fait: le secteur, objet de vos rencontres d'aujourd'hui, celui de l'Industrie, est l'un des défis majeurs de la bataille que mènent nos pays, depuis l'indépendance, pour le progrès et le développement.

En effet, reconnu comme un moteur déterminant de croissance, le secteur industriel a, dès le début des indépendances, bénéficié d'une attention toute particulière de la part des dirigeants africains. Des investissements importants, tant publics que privés, des Etats et des sociétés internationales, lui ont été consacrés.

Ces investissements, qui obéissaient, pour l'essentiel, à des choix de politiques de développement, privilégiant parfois les industries de substitution, ont permis de développer et de renforcer les capacités et appareils de production de nos pays respectifs. La mise en place de ces industries naissantes a été appuyée par l'élaboration de dispositifs et régimes de protection qui ont favorisé un début d'expansion marqué par l'évolution positive, tout au moins jusqu'en 1972, de la valeur ajoutée dans le secteur manufacturier de près de 8%, ainsi que par une certaine diversification de la production.

Toutefois, cette politique allait révéler ses limites à partir de 1970, avec la baisse de la demande et l'aggravation des difficultés d'approvisionnement en intrants et équipements, qui résultaient, pour une large part, de la chute sensible tant des revenus des populations, que des recettes d'exportations.

Cette tendance à la régression et à la stagnation des industries manufacturières africaines, perceptible à partir de 1970, s'est poursuivie jusque dans la période 1981 - 1990, dite première Décennie du développement industriel de l'Afrique.

Globalement, la part de la production manufacturière est restée pratiquement stationnaire, dépassant à peine 10% du PIB pour l'Afrique Sub-Saharienne, et représentant moins de 10% de l'emploi.

Dès lors, il vous faudra examiner les raisons de cette stagnation persistante du secteur industriel africain, notamment manufacturier, dont la part dans la production mondiale reste encore insignifiante. Je sais que vous allez procéder avec lucidité et rigueur à une analyse exhaustive des insuffisances notées dans la réalisation du programme d'action de la première Décennie du développement industriel de l'Afrique.

Parmi les facteurs qui me semblent avoir joué de manière négative sur la mise en oeuvre des choix et programmes de cette Décennie, l'on peut citer, entre autres, la forte croissance démographique, l'implication insuffisante du secteur privé, la faiblesse des taux de productivité, la chute des recettes d'exportation avec comme conséquences, d'une part, l'alourdissement du poids de la dette et, d'autre part, la réduction notable des investissements.

Il vous revient de tirer les leçons de ces faiblesses pour élaborer une stratégie correcte et un programme réaliste pour la Seconde Décennie.

Je me réjouis de la décentralisation dont vous avez fait preuve dans la préparation de cette Seconde Décennie et qui vous a conduit à mettre l'accent sur les programmes nationaux dont l'articulation devrait permettre d'avancer positivement dans la réalisation des objectifs majeurs que nous nous sommes fixés.

Je voudrais surtout vous engager, pour l'approche stratégique de la question, à accorder une attention toute particulière à l'optimisation des rapports entre industrie et agriculture, au renforcement

du rôle du secteur privé et des PME/PMI, à la place du marché dans l'industrialisation et à la promotion de la coopération et de l'intégration régionales.

Si ces composantes stratégiques sont prises en compte de manière effective dans nos programmes et sont relayées par des projets appropriés, la conduite de notre processus d'industrialisation s'en trouverait facilitée et son impact multiplié.

L'expérience a mis en évidence la connexion des secteurs de l'industrie et de l'agriculture et l'intérêt que peut avoir pour l'une le développement de l'autre. A cet égard, il y a lieu de souligner les avantages décisifs que l'augmentation de la production et des revenus agricoles entraînent sur le développement du marché, ce qui favorise en effet une croissance de la demande intérieure des biens de consommation et des biens intermédiaires produits par l'industrie.

En outre, la nécessité de faire face aux besoins du plus grand nombre de nos populations - celles occupées à l'agriculture - contribuerait notablement à la multiplication des PME/PMI. Celles-ci sont, vous le savez, appelées à jouer un rôle important dans le tissu industriel de nos pays respectifs, comme relais et maillons efficaces de transfert de technologie et de passage vers une industrie à grande échelle, en même temps qu'elles offrent des créneaux et opportunités favorables à une implication indispensable du secteur privé, dont on n'a pas suffisamment exploité, jusqu'ici, les grandes possibilités d'intervention dans notre effort de développement.

L'esprit d'entreprise dans nos pays, qui s'est essentiellement déployé dans le secteur informel, gagnerait aujourd'hui à être orienté vers les secteurs productifs de l'industrie et de l'agriculture, si l'on veut engager nos économies dans la voie d'une relance durable et bénéfique.

Par ailleurs, pour assurer un taux de croissance industrielle satisfaisant et soutenu, il nous faudra améliorer l'ouverture des débouchés, la création de marchés régionaux aptes à favoriser la production à grande échelle, et à préparer nos unités à la conquête progressive des marchés extérieurs.

L'intégration et la coopération économique régionale, le Président Abdou DIOUF l'a souvent dit, demeurent notre voie de salut si nous voulons éviter à l'Afrique une marginalisation totale dans le jeu des relations économiques internationales.

Je n'y reviendrai pas, sinon pour rappeler la nécessité de nous y consacrer d'autant plus vigoureusement que la tendance, aujourd'hui, dans le Monde, est à la constitution et au renforcement de grands ensembles comme nous le montrent des exemples de la zone de libre échange qui s'organise entre les Etats Unis et le Canada, les efforts actuels des Etats Unis pour arrimer, sur le plan économique, le Mexique et tout le continent Sud-Américain au continent Nord-Américain, la redistribution des cartes dans le Pacifique avec comme épicerie le Japon, la Grande Allemagne pôle incontournable des pays de l'Europe de l'Est, la mise en place progressive du marché "Unique Européen" qui sera une réalité en 1993.

Et j'ai espoir, avec la fin que je souhaite très proche du régime d'apartheid et l'avènement d'une ère de relations politiques confiante entre tous les pays du continent, que s'établisse en Afrique, un espace intégré de coopération, et de dynamisme économique.

S'agissant de nos échanges extérieurs, je sais tous les artifices et arguments, pseudo-scientifiques, auxquels ont parfois recours les pays développés pour fermer leurs marchés à nos produits. Là aussi, il nous faut lutter ensemble pour l'instauration de courants commerciaux internationaux équitables.

A l'évidence, l'amélioration des conditions du marché requiert une réduction progressive des barrières et obstacles tarifaires et non-tarifaires et un réaménagement nécessaire des régimes de protection respectifs qu'il nous faut entreprendre avec conviction.

Que l'on me comprenne bien: il ne s'agit pas d'un désarmement industriel aveugle; ce qu'il faut rechercher en ce domaine, c'est de parvenir à un équilibre adéquat et nécessaire entre la protection qui renforce les industries nationales et la concurrence qui pousse les entreprises à innover et à augmenter leur productivité.

Il reste, cependant, que l'une des contraintes majeures et incontournables au développement et au renforcement des capacités industrielles de l'Afrique, demeure le poids excessif de sa dette qui dépassait en 1989 plus de 250 milliards de dollars. Et des simulations indiquent que, si des mesures sérieuses ne sont pas prises, le service de la dette pourrait représenter en 1995 près de 50% de nos recettes d'exportation.

Cette perspective grave, qui risque de réduire à néant tout effort de développement, et de compromettre la survie même de nos peuples, souligne l'urgence qu'il y a pour l'Afrique à se mobiliser solidairement pour y faire face, et pourquoi pas, dans le cadre d'un front plus large de négociation des pays du Sud.

Mesdames, Messieurs,

Vous allez définir et élaborer les choix de stratégies et les programmes d'actions de la Seconde Décennie pour le développement industriel de l'Afrique, c'est-à-dire pour la période 1991-2000.

Dix années dans la vie des peuples, c'est important. Celles que nous allons vivre pourraient être déterminantes pour notre continent, dont l'évolution économique pendant la Décennie écoulée n'a pas été des plus satisfaisantes.

L'Afrique aurait même enregistré, pour sa partie Sub-Saharienne, une chute du revenu par habitant d'environ 1,2%; et certaines projections n'accordent, d'ici à l'an 2000, guère plus de 0,5% de croissance du revenu par habitant, contre des prévisions de performance de l'ordre de 2,3% pour les pays industrialisés, 2% pour l'Amérique Latine et 2,6% pour l'Asie du Sud-Est.

Il dépend donc de nous que l'Afrique ne soit pas à la traîne, et que ces dix années soient, pour nos Etats, celles d'une véritable impulsion de la croissance industrielle et d'une expansion économique décisive. Cela est possible. Le continent Africain a des atouts importants: un potentiel hydroélectrique gigantesque, des richesses minières considérables, des ressources humaines aujourd'hui bien formées notamment dans les meilleures Ecoles et Universités africaines, européennes, américaines et canadiennes, un espace économique impressionnant, si seulement nous avons la volonté politique de faire voler en éclats les frontières artificielles qui nous balkanisent.

Le mal-développement, le sous-développement ne sont pas une fatalité. A l'époque des "bronzes d'Ifé" l'Afrique possédait un capital industriel à faire rêver l'Europe, puis elle a sombré au moment même où l'Europe s'éveillait à la modernité.

L'Afrique a reconquis sa liberté, les derniers vestiges de l'apartheid se disloquent du côté du Cap de Bonne Espérance - Aujourd'hui, l'espoir renaît - l'Afrique doit se réveiller sur le plan économique, tirée

par un développement rural, couplé avec un développement industriel que vos assises doivent promouvoir, assumé par des hommes libres et responsables.

Quand l'Afrique "du Nord au Sud" s'éveillera, sur le plan économique, alors notre voix pèsera dans le Monde. Vous êtes des artisans de cet éveil et l'Afrique vous regarde.

En souhaitant à vos rencontres un total succès à la mesure de nos attentes, je déclare ouverte, au nom du Président Abdou DIOUF, la dixième Conférence des Ministres africains de l'industrie.

ANNEXE V

Résolution 3(X)

**Motion de remerciement au Président, au Peuple
et au Gouvernement du Sénégal**

La Conférence des Ministres africains de l'industrie, à sa dixième réunion tenue à Dakar, Sénégal, du 29 juillet au 31 juillet 1991,

Sachant gré de l'accueil chaleureux et de l'hospitalité réservés par le Gouvernement et le peuple sénégalais à la Conférence des Ministres africains de l'industrie lors de sa dixième réunion,

Inspirée par les efforts inlassables et le dévouement sans réserve du Président du Sénégal, Son Excellence Monsieur Abdou Diouf, à la cause du développement de l'Afrique grâce à la coopération et à l'intégration,

Ayant à l'esprit les orientations contenues dans le discours liminaire de S.E. M. Habib Thiam, Premier Ministre du Sénégal,

1. Exprime sa très profonde reconnaissance à S.E. le Président Abdou Diouf pour sa contribution au progrès de l'Afrique;

2. Exprime en outre sa gratitude au peuple et au Gouvernement du Sénégal pour leur chaleureuse hospitalité ainsi que pour les excellentes installations de la Conférence et les services mis à la disposition de toutes les délégations, qui ont largement facilité les travaux de la Conférence et lui ont permis d'atteindre entièrement ses objectifs;

3. Félicite chaleureusement M. Alassane Dialy N'Diaye, Ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat pour la maîtrise et l'efficacité avec lesquelles il a présidé la dixième réunion de la Conférence des ministres africains de l'industrie, permettant ainsi à la réunion de mener à bien ses travaux.

